

134^e Session du Comité des Ministres (Luxembourg, 13-14 mai 2025)

Programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne menés en 2024

I ÉVOLUTION GÉNÉRALE

1. La coopération dans le cadre des programmes conjoints (PJ) est l'une des pierres angulaires du partenariat stratégique entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne (UE), fondé sur des valeurs et des priorités communes. Lors de leur quatrième Sommet tenu à Reykjavik les 16 et 17 mai 2023, les chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe ont reconnu que l'UE était « le principal partenaire institutionnel du Conseil de l'Europe sur les plans politique, juridique et financier ». La Déclaration de Reykjavik a également souligné « l'importance des programmes conjoints de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe en tant qu'expression clé de ce partenariat stratégique et de l'engagement mutuel à promouvoir des valeurs communes ».
2. Le 17 décembre 2024, le Conseil des affaires générales de l'Union européenne a approuvé les conclusions sur les priorités de l'UE en matière de coopération avec le Conseil de l'Europe pour la période 2025-2026. Celles-ci insistent sur la portée et l'ampleur de cette coopération, en particulier par le biais des programmes conjoints, dans les domaines des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit. Le document reconnaissait également « le rôle important du Conseil de l'Europe pour soutenir l'alignement sur les normes européennes et renforcer les capacités des institutions majeures au cours des processus de réforme dans les Balkans occidentaux et les pays du Partenariat oriental » ainsi que le caractère essentiel de la politique de voisinage Sud du Conseil de l'Europe et du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales « pour améliorer le dialogue et la coopération entre le Nord et le Sud, favoriser la solidarité et promouvoir la stabilité et la sécurité démocratique à la fois en Europe et dans les régions voisines ».
3. En 2024, la coopération au titre des Programmes conjoints a continué à soutenir les États membres et les pays partenaires du voisinage dans le renforcement de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit. Depuis les premières initiatives au début des années 1990, cette coopération s'est considérablement développée et a produit des résultats tangibles. Trois programmes pluriannuels multi-bénéficiaires de grande envergure (également appelés "facilités programmatiques régionales") ont été mis en œuvre, par phases successives depuis 2015/2016, en Europe du Sud-Est, en Türkiye et dans les pays du voisinage oriental et méridional de l'UE, à savoir la Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye – III, le partenariat pour la bonne gouvernance – III, et le programme Sud – V. Le Programme conjoint pour l'État de droit en Asie centrale a été prolongé et s'est achevé en juillet 2024. Ces facilités sont de plus en plus souvent complétées par des programmes thématiques régionaux et spécifiques aux bénéficiaires. Par ailleurs, un nouvel axe de coopération a été développé depuis 2019 pour renforcer la capacité des États membres de l'UE à poursuivre les réformes structurelles dans les domaines de l'État de droit, de la protection des droits humains, des finances publiques et de la gouvernance démocratique, en collaboration avec la SG REFORM de la Commission européenne.

4. Les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et d'autres développements géopolitiques ont continué à avoir un impact sur les activités de coopération du Conseil de l'Europe, y compris les Programmes conjoints. Ces événements ont exigé la souplesse que les facilités programmatiques de l'UE et du CdE étaient en mesure d'offrir.

5. En juin 2024, des conférences intergouvernementales ont marqué l'ouverture officielle des négociations d'adhésion à l'UE avec la République de Moldova et l'Ukraine. Ces décisions ont donné un fort élan au renforcement de la coopération dans le cadre des Programmes conjoints. L'assistance apportée par le Conseil de l'Europe à ces pays peut contribuer de manière significative à leurs programmes de réforme respectifs dans les domaines de la démocratie, de l'état de droit et des droits humains. Les négociations d'adhésion à l'UE de ces pays détermineront les priorités de la coopération (y compris par le biais du Partenariat pour la bonne gouvernance), à la lumière des recommandations des organes consultatifs et organes de suivi du Conseil de l'Europe et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. L'expérience acquise au travers des Programmes conjoints dans la zone d'élargissement en Europe du Sud-Est est un atout sur lequel il conviendra de s'appuyer pour la coopération conjointe avec l'Ukraine et la République de Moldova. En parallèle, le Partenariat pour la bonne gouvernance restera essentiel pour aider l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie à honorer leurs obligations en tant qu'États membres du Conseil de l'Europe, pour donner suite aux recommandations des organes de suivi et organes consultatifs du Conseil de l'Europe et pour exécuter les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. En raison des développements politiques en Géorgie, la Commission européenne a décidé de suspendre l'assistance technique bénéficiant directement aux autorités géorgiennes jusqu'à nouvel ordre. La décision a affecté toute l'aide bilatérale destinée aux autorités géorgiennes, en attendant une réévaluation de la situation par la Commission européenne. En même temps, la Commission européenne a indiqué que la participation aux activités régionales (bénéficiant à plus d'un pays) peut se poursuivre au niveau technique, de préférence en ligne, ou en dehors de la Géorgie et avec une visibilité limitée. La coopération avec les forces démocratiques et la société civile du Bélarus et le soutien à ces dernières se poursuivront par le biais du plan d'action 2024-2025 adopté dans le cadre du Groupe de contact.

6. En 2024, le volume financier global de la coopération au titre du Programme conjoint est resté plus ou moins stable (pour plus d'informations, voir la section II). Les négociations contractuelles sur les nouveaux programmes ont été facilitées par l'Accord-cadre de partenariat financier (FFPA) entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe d'octobre 2020.¹

7. Pour accompagner le développement de la coopération au titre des Programmes conjoints, le Conseil de l'Europe a continué à renforcer ses capacités de gestion de projets : la formation des équipes de projet à la méthodologie de gestion de projets du Conseil de l'Europe (PMM) et à l'établissement de rapports axés sur les résultats s'est poursuivie. Dans le cadre de la transformation numérique des processus de production de rapports sur les programmes conjoints, la finalisation du mécanisme de transfert de données entre l'outil informatique PMM du Conseil de l'Europe et le système d'échange électronique de l'UE (OPSYS) prévu dans le FFPA d'octobre 2020 est devenu opérationnel en 2024.

8. Les dimensions transversales ont été encore renforcées, notamment en ce qui concerne l'approche des droits humains,² l'intégration de la dimension du genre³ et le soutien de l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable. La dimension de genre a été intégrée aux activités de coopération conformément à la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2024-2029, au moyen de la Boîte à Outils sur l'intégration de la dimension de genre dans les projets de coopération. Les activités de formation pour les équipes de projet sur l'intégration de la dimension du genre dans la coopération se sont poursuivies. L'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable présente un intérêt considérable pour le Conseil de l'Europe compte tenu de son approche politique globale et d'envergure mondiale. Le Programme et Budget du Conseil de l'Europe mentionne le cas échéant les liens entre les programmes et secteurs d'activité de l'Organisation et les Objectifs de développement durable (ODD). La plupart des Programmes conjoints, sinon tous, contribuent à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 de l'ONU et à la réalisation des ODD, en soutenant principalement l'ODD-16 "Paix, justice et institutions fortes". Ils concourent également à la réalisation de l'ODD 1 "Pas de pauvreté", de l'ODD 3 "Bonne santé et bien-être", de l'ODD 4 "Éducation de qualité", de l'ODD 5 "Égalité entre les sexes", de l'ODD 8 "Travail décent et croissance économique", de l'ODD 10 "Inégalités réduites", de l'ODD 11 "Villes et communautés durables" et de l'ODD 17 "Partenariats pour la réalisation des objectifs".

¹ Le FFPA est un accord générique sur les aspects contractuels, administratifs et financiers de la coopération entre les programmes de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

² Le Guide pratique du Conseil de l'Europe sur l'approche des droits humains pour les projets de coopération contribue à l'application de l'approche des droits humains dans la gestion des projets et les activités de coopération.

³ En tant que composante de l'approche des droits humains, le Conseil de l'Europe met l'accent sur l'intégration de la dimension du genre dans l'ensemble de ses activités de projet, conformément à sa Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2024-2029. Pour plus d'informations, consultez la page web du sur l'égalité intégrée entre les femmes et les hommes.

9. Une autre dimension transversale importante est la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Les activités de coopération du Conseil de l'Europe ont des effets bénéfiques indirects sur la protection de l'environnement en aidant les États membres à renforcer leurs structures de bonne gouvernance et par conséquent à répondre plus efficacement aux défis environnementaux. La Déclaration de Reykjavík reconnaît « l'urgence de prendre des mesures coordonnées pour protéger l'environnement en luttant contre la triple crise planétaire de la pollution, du changement climatique et de la perte de biodiversité ». Sur la base de l'expertise du Conseil de l'Europe « non seulement dans le domaine des droits de l'homme, la démocratie et de l'État de droit, mais aussi avec une expérience de longue date et largement reconnue en matière de protection de l'environnement, de gestion écologique des paysages et de santé publique », le secteur de la coopération a le potentiel d'introduire une dimension climatique et environnementale dans les discussions de secteurs et parmi les parties prenantes qui n'ont pas l'habitude d'examiner ces thèmes. Pour ce faire, il peut s'appuyer sur les engagements et traités contraignants du Conseil de l'Europe qui traitent directement ou indirectement des questions environnementales. Dans ce contexte, le secteur de la coopération du Conseil de l'Europe vise à faire de la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement une partie intégrante et plus visible de son action. À la suite de la Déclaration de Reykjavík, la Secrétaire Générale a créé une nouvelle Direction au sein de la DGI sur les droits sociaux, la santé et l'environnement et, au sein de cette Direction, un Département sur le processus de Reykjavík et l'environnement. En vue de mettre en œuvre le processus de Reykjavík, le Comité des Ministres, lors de sa 133e Session (Strasbourg, 17 mai 2024), a invité ses délégués à créer un Groupe multidisciplinaire ad hoc sur l'environnement (GME) chargé de préparer une Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement et un plan d'action connexe. Le GME a tenu sa première réunion en septembre 2024.

II. L'ANALYSE STATISTIQUE

10. En 2024, 53 accords de programmes conjoints entre l'UE et le Conseil de l'Europe étaient actifs, avec une enveloppe budgétaire cumulée pluriannuelle (EBC)⁴ de 240,3 millions d'euros. Les engagements contractuels de l'Union européenne pour ces programmes s'élevaient à 194,7 millions d'euros (soit 81 %) tandis que le cofinancement du Conseil de l'Europe représentait 45,6 millions d'euros (soit 19 %). La liste des programmes actifs en 2024 figure en annexe I.

11. L'enveloppe annualisée (Enveloppe budgétaire annuelle proratisée (EBA))⁵ s'élevait en 2024 à 58,5 millions d'euros (dont 46,7 millions d'euros pour l'Union européenne, soit 79,8 %, et 11,8 millions d'euros pour le Conseil de l'Europe, soit 20,2 %).

12. Le total des versements reçus de l'Union européenne au titre des Programmes conjoints entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024 (recettes annuelles des PJ) a atteint 51,4 millions d'euros. À cela s'ajoutent 3,3 millions d'euros de paiements provenant d'autres initiatives de coopération en dehors des Programmes conjoints. En tout, la part de l'Union européenne dans les recettes extrabudgétaires du Conseil de l'Europe pour l'année 2024 s'élevait à 55,3 %. L'Union européenne reste le plus gros contributeur aux activités de coopération du Conseil de l'Europe.

13. En ce qui concerne les nouvelles injections dans les programmes conjoints de coopération, l'UE et le Conseil de l'Europe ont signé en 2024 18 nouveaux programmes conjoints, pour un volume total de 60 millions d'euros (dont 47,2 millions d'euros pour l'Union européenne, soit 78,7 %, et 12,8 millions d'euros pour le cofinancement du Conseil de l'Europe, soit 21,3 %⁶). Certains de ces programmes ont débuté en 2024, tandis que d'autres seront lancés au premier trimestre 2025.⁷ La liste des programmes signés en 2024 se trouve en annexe II.

14. Dans l'ensemble, la situation financière des Programmes conjoints est restée stable. L'enveloppe annualisée (EBA) a augmenté de 6,9 % par rapport au niveau de l'EBA en 2023. Les versements effectués par l'UE au titre des contrats pluriannuels (recettes annuelles des programmes conjoints) ont affiché une variation positive de 37,8 % par rapport aux paiements reçus en 2023. Cette variation est principalement due à la nature cyclique des Programmes conjoints, à l'augmentation de l'absorption du budget et à un plus grand nombre et une plus grande valeur des contrats signés et lancés en 2024.

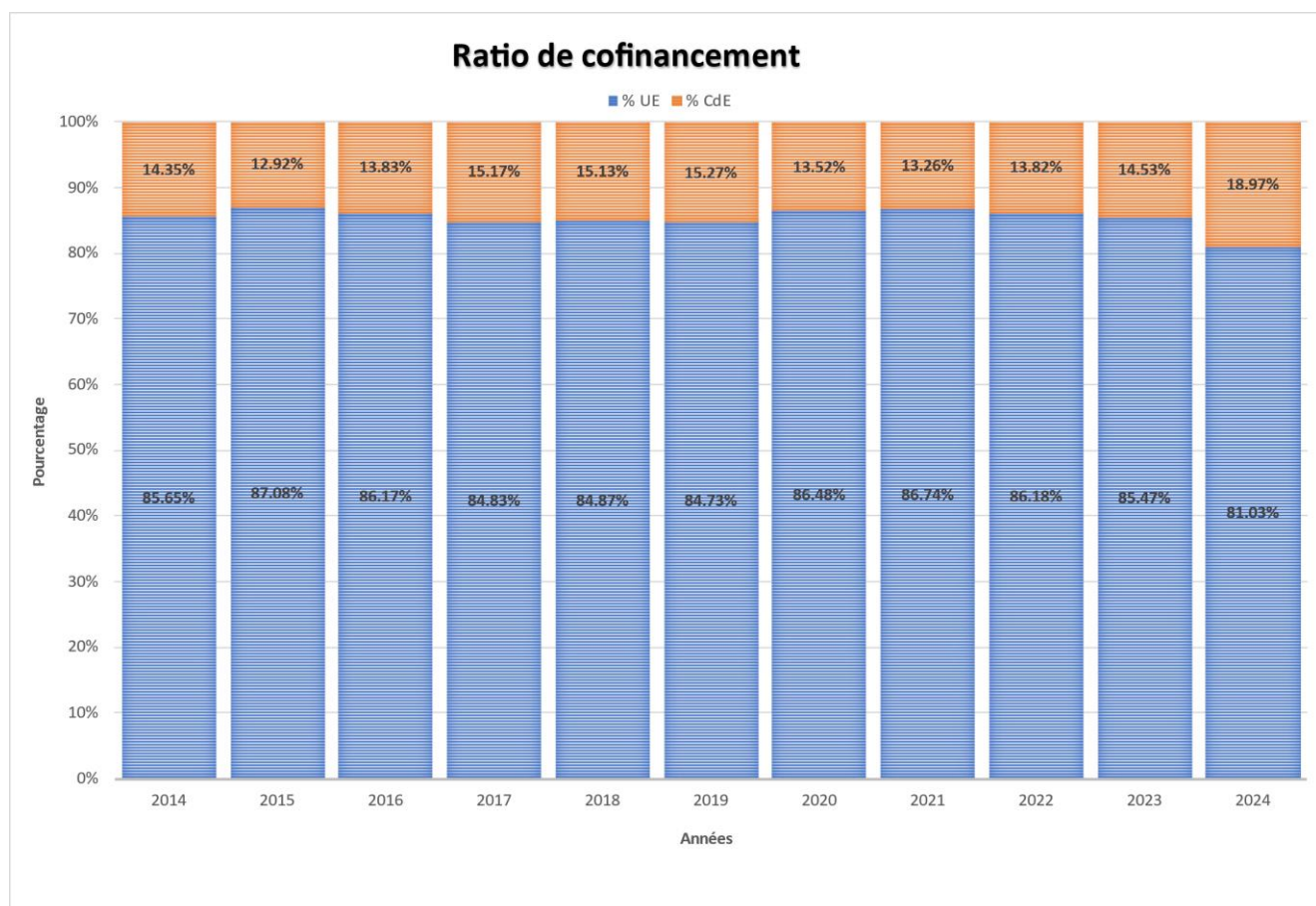
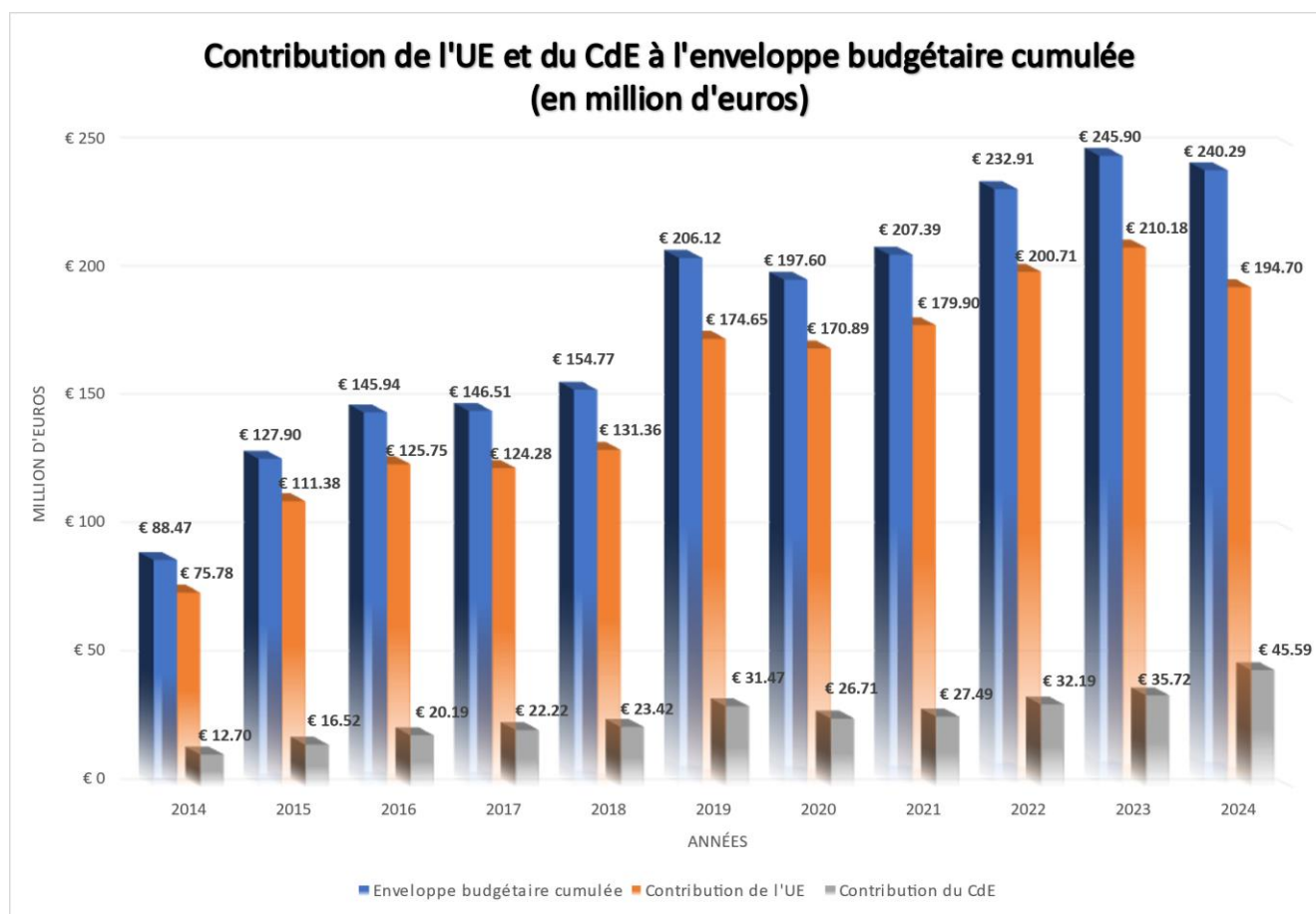
⁴ L'enveloppe budgétaire cumulative (EBC) est la somme des enveloppes budgétaires de tous les contrats JP enregistrés comme « actifs » entre le 1er janvier et le 31 décembre d'une année donnée.

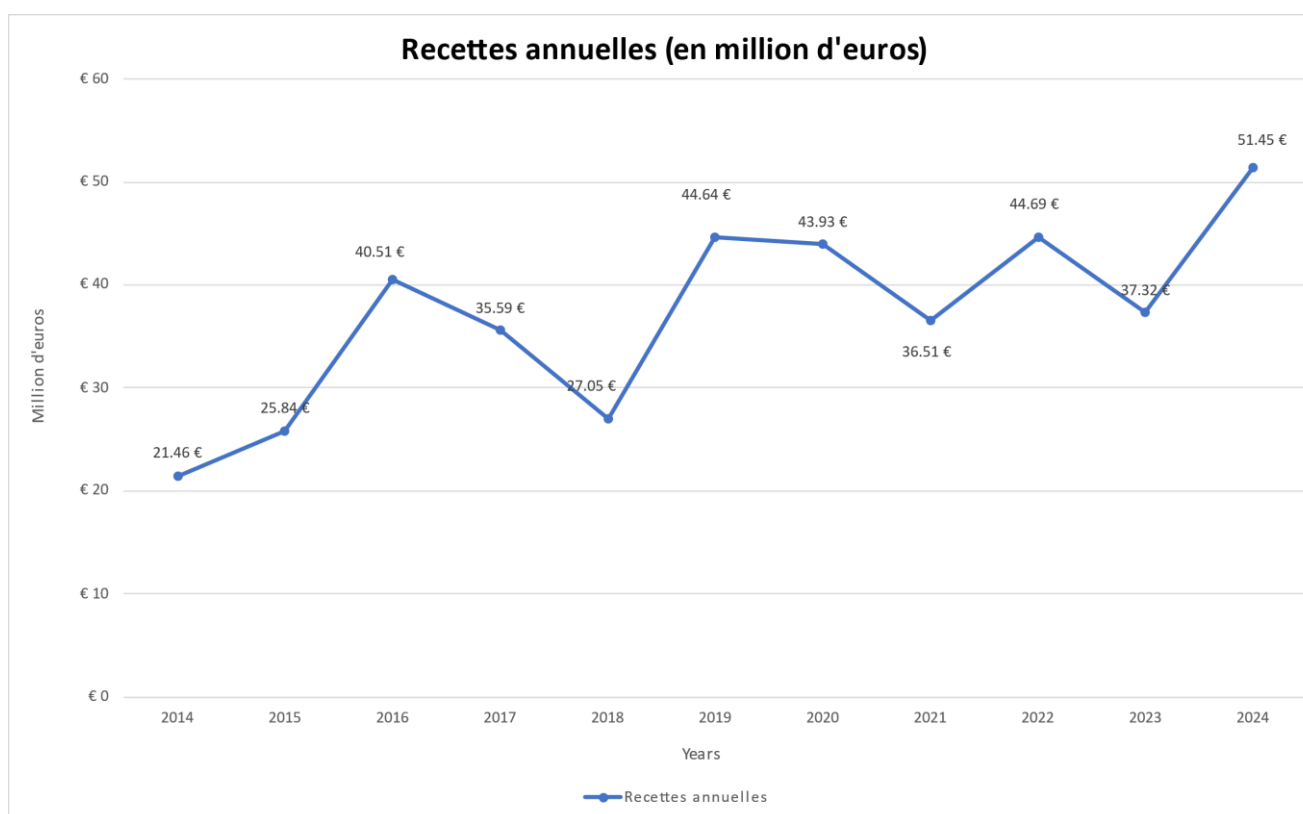
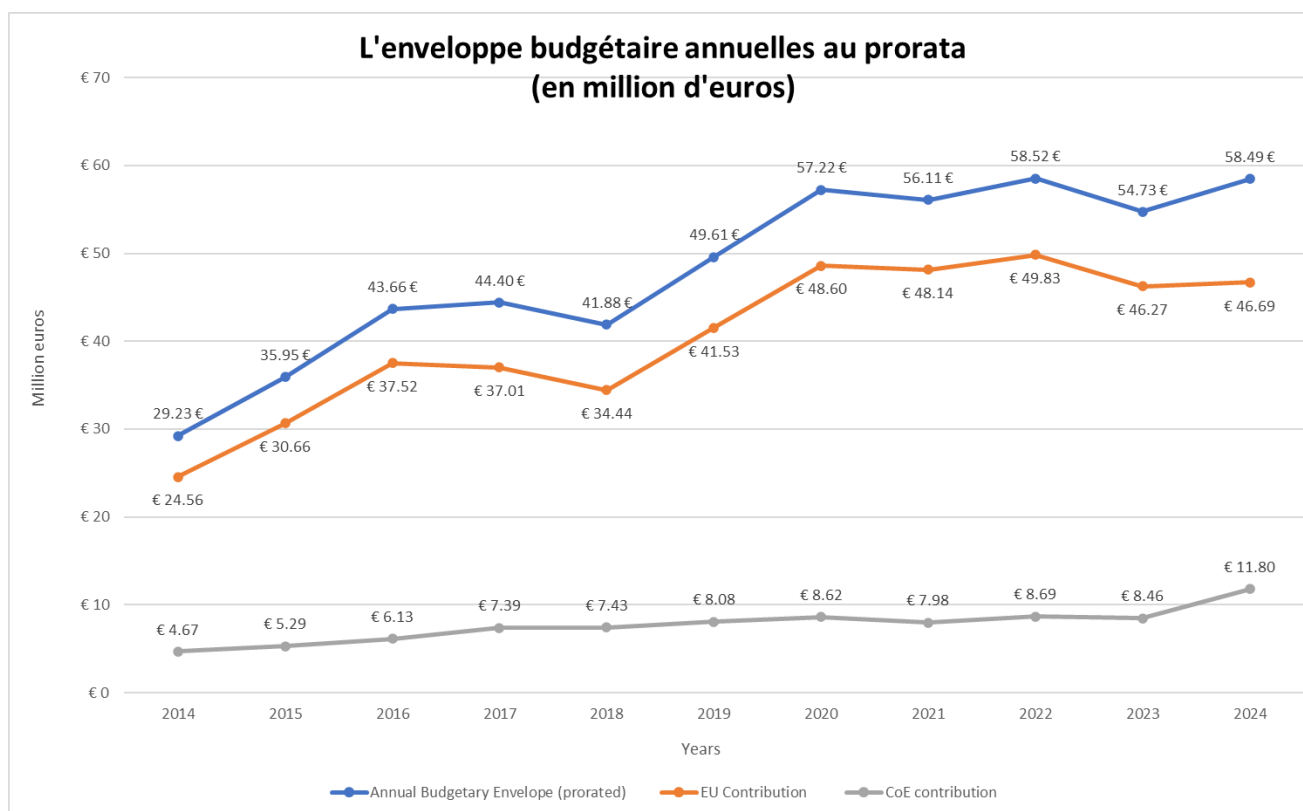
⁵ L'enveloppe budgétaire annuelle (EBA) est un paramètre statistique calculé *pro rata temporis* par rapport à l'EBC.

⁶ Le taux de cofinancement supérieur à la moyenne du CdE dans les programmes nouvellement signés est dû au taux élevé de cofinancement de l'EDQM dans son nouveau programme "Renforcer les systèmes européens d'OSC" (UE 51,1%, EDQM 48,9%), ainsi qu'aux programmes annuels dans le domaine de la jeunesse (UE 57,1%, CdE 42,9%) et aux Journées européennes du patrimoine - édition 2025 (UE 50%, CdE 50%). La part de la Provision du Programme conjoint dans le ratio de cofinancement reste dans la norme, à 12,89%.

⁷ Les programmes signés en 2024 et commençant en 2025 ne sont pas inclus dans le calcul de l'EBC et de l'EBA 2024.

15. Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution de la coopération dans le cadre du Programme commun au cours des dix dernières années.





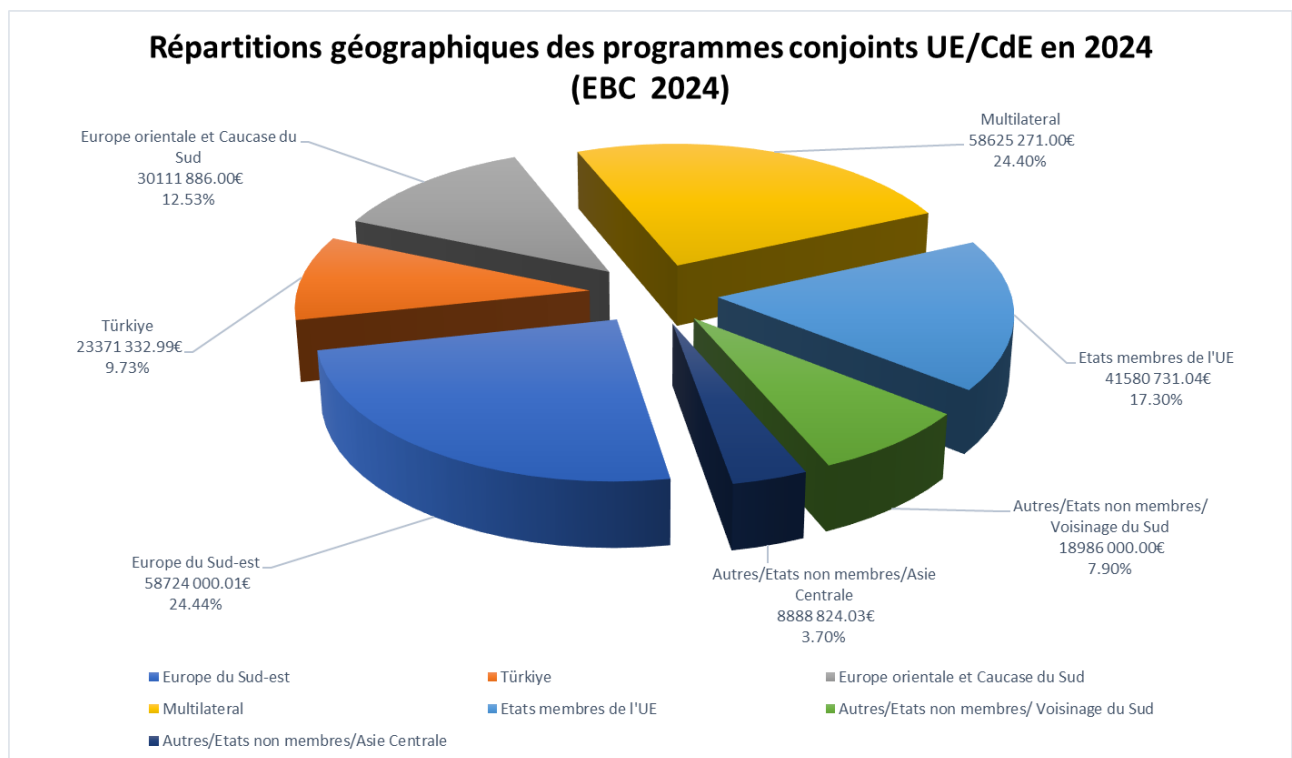
16. En ce qui concerne la **répartition géographique** des programmes conjoints :

- Conformément à la tendance à long terme, près de la moitié de l'enveloppe financière annualisée des programmes conjoints a continué d'être allouée à la coopération en **Europe du Sud-Est, en Türkiye, en Europe de l'Est et dans le Caucase du Sud** (47 % de l'EBA 2024, soit 27,5 millions d'euros annualisés⁸). L'Europe du Sud-Est et la Türkiye ont ainsi bénéficié des injections financières les plus importantes. Dans ces deux régions, les facilités programmatiques spécifiques (« Partenariat pour la bonne gouvernance » et « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye ») sont restées au cœur de l'architecture de coopération. Il convient également de mentionner les nouveaux programmes régionaux de lutte contre la cybercriminalité, à savoir « CyberSEE - Coopération en matière de cybercriminalité : Action renforcée en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques en Europe du Sud-Est et en Türkiye » et « CyberEast+ Action renforcée en matière de cybercriminalité pour la cyber-résilience dans les États du partenariat oriental ». La liste exhaustive des programmes pertinents pour ces deux régions géographiques figure en annexe I. Les résultats obtenus dans le cadre des facilités et d'autres programmes géographiques conjoints sont détaillés en section III.
- Il est également important de souligner que la part des programmes d'assistance technique destinés aux **États membres du Conseil de l'Europe qui font également partie de l'Union européenne** a continué de croître de manière significative (20,7 % de l'EBA 2024 soit 12,1 millions d'euros annualisés), plaçant ce volet de programmes au centre de la dimension de coopération du Conseil de l'Europe. Le principal moteur de cette évolution a été la coopération structurée avec la SG REFORM dans le cadre de l'instrument de soutien technique de l'UE. En 2024, quatre accords-cadres triennaux Conseil de l'Europe/SG REFORM, dotés d'un budget global de 25,8 millions d'euros, étaient toujours actifs, portant sur 39 projets dans de nombreux États membres de l'UE. L'accord-cadre signé en 2024 couvre huit projets dans des domaines comme les soins de santé, la lutte contre la discrimination, l'intelligence artificielle, le soutien au Mécanisme national de prévention, la criminalité économique, la protection de l'enfance, y compris la lutte contre la traite, et la numérisation de la justice. Cela représente un budget accru d'environ 8,3 millions d'euros, dont 7,2 millions d'euros provenant de l'UE. En outre, l'UE est activement engagée dans des entreprises de coopération avec le Conseil de l'Europe dans plusieurs domaines clés. Il existe notamment des projets visant à renforcer les systèmes de justice adaptés aux enfants et à promouvoir l'éducation aux droits humains pour les professionnels du droit. À travers des initiatives telles que le projet de soutien au Conseil de l'Europe sur la justice adaptée aux enfants et le programme conjoint EU-CoE HELP (« Programme européen de formation aux droits humains pour les professionnels du droit »), l'UE collabore avec le Conseil de l'Europe pour améliorer les cadres juridiques favorisant la protection des droits des enfants et la promotion des droits humains au sein des États membres de l'UE. En outre, des projets comme « Mémoire et éducation sur l'Holocauste des Roms » soulignent les efforts communs pour lutter contre la discrimination et favoriser l'inclusion sociale, notamment pour les communautés marginalisées comme les Roms. Ces collaborations témoignent de l'engagement de l'UE à faire progresser les objectifs partagés avec le Conseil de l'Europe dans les domaines de la justice, des droits humains et de la cohésion sociale. Il convient également de noter que de nombreux programmes multilatéraux (voir section ci-dessous) s'adressent principalement aux États membres de l'UE. Pour plus d'informations, consultez la section III ainsi que les annexes I et II.
- En 2024, le volume des **Programmes conjoints multilatéraux thématiques** a continué d'augmenter (22,1 % de l'EBA 2024, soit 12,9 millions d'euros annualisés). La collaboration entre l'UE et le CdE couvre une large gamme de secteurs. L'UE contribue à plusieurs programmes (« Améliorer la qualité, la sécurité et la disponibilité des substances d'origine humaine, diffuser les meilleures pratiques, mettre en œuvre les normes de l'UE et relever de nouveaux défis »), tandis que le CdE est particulièrement impliqué dans des domaines spécifiques comme les produits pharmaceutiques et des programmes de longue date (« Soutien des produits pharmaceutiques au Conseil de l'Europe/EDQM » et « Partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse 2024-2025 », ainsi que les « Journées européennes du patrimoine »). Ces programmes, à la fois sectoriels et géographiques, couvrent un large éventail de projets multilatéraux visant à résoudre des enjeux mondiaux tels que la cybercriminalité, la préservation du patrimoine, l'autonomisation des jeunes, et bien d'autres. Pour plus de détails sur les programmes multilatéraux thématiques, veuillez consulter les annexes I et II.

⁸ Calculé au *pro rata temporis* de l'EFC 2024

- La part et le volume de la coopération avec les États non-membres du **voisinage Sud** et de l'**Asie centrale**, dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines, ont diminué au cours de l'année écoulée (10,11 % de l'EBA 2024, soit 5,9 millions d'euros annualisés). Dans le **voisinage Sud**, la coopération s'est poursuivie dans le cadre du programme central Sud, dont la phase V a débuté en septembre 2022 avec une enveloppe financière accrue de € 5,56 millions pour trois ans (2022-2025). Des projets spécifiques à un pays et des projets thématiques ont également complété l'action dans la région. En janvier 2024, un projet régional CyberSouth+ a été lancé pour renforcer les capacités de la justice pénale à lutter contre la cybercriminalité dans la région du sud de la Méditerranée. En outre, deux nouveaux projets conjoints ont démarré en 2024 : le projet MA-JUST (2024-2029) au Maroc, visant à promouvoir une justice plus protectrice, accessible et efficace, et le projet AGELA (2024-2027) en Tunisie, destiné à améliorer la gouvernance économique et à lutter contre la corruption. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section III et les annexes I et II.

17. Le graphique ci-dessous montre la répartition géographique de la coopération des Programmes conjoints en 2024.



18. En ce qui concerne la répartition thématique des programmes conjoints en 2024, les tendances observées de longue date se sont maintenues. Le graphique ci-dessous présente la répartition thématique des programmes conjoints en 2024.

Répartitions par theme des programmes conjoints UE/CdE en 2024				
Pilier opérationnel		Total	EU	CoE
Cour européenne des droits de l'homme				
	Cour européenne des droits de l'homme			
	Cour européenne des droits de l'homme			
Garantir les droits humains et les libertés fondamentales				
	Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme			
	Exécution des arrêts de la CEDH			
	Mise en oeuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme aux niveaux européen et national			
	Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	18 604 832.11	16 535 960.83	2 068 871.28
	CDDH			
Commissaire aux droits de l'homme				
	Commissaire aux droits de l'homme			
	Commissaire aux droits de l'homme			
Assemblée parlementaire				
	Assemblée parlementaire			
	Assemblée parlementaire	1 575 000.00	1 500 000.00	75 000.00
	Fonctionnement des diverses instances de l'Assemblée			
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux				
	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux			
	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux			
	Assurer le bon fonctionnement et la visibilité du Congrès			
Unis pour l'Ukraine et la responsabilité				
	Registres des dommages			
	Registres des dommages			
Promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable				
	Mise en oeuvre effective de la Charte sociale européenne			
	Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale			
	Santé et droits humains			
	GP Lutte contre l'abus de stupéfiants	100 000.00	89 992.80	10 007.20
	Santé et droits humains	2 068 967.00	1 800 000.00	268 967.00
	Comité Directeur - CDBIO			
	Qualité du médicament et soins de santé			
	EDQM	24 400 000.00	7 600 000.00	16 800 000.00
	Protection de l'environnement et droits humains			
	Politiques de gestion des risques majeurs et actions de prévention			
	Protection de l'environnement et droits humains			
	Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe			
	Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe			
Agir pour l'égalité, la diversité et le respect				
	Égalité de genre - Violence à l'égard des femmes et violence domestique - Traite des êtres humains			
	Égalité de genre - Violence à l'égard des femmes et violence domestique - Traite des êtres humains	5 279 713.00	4 425 703.22	854 009.78
	Anti-discrimination, diversité et inclusion - Roms et Gens du voyage - Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires - LGBTI - Migrants			
	Anti-discrimination, diversité et inclusion - Roms et Gens du voyage - Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires - LGBTI - Migrants	29 779 173.00	25 683 841.62	4 095 331.39
	Comité directeur - CDADI			
	Droits des enfants			
	Droits des enfants	7 289 794.00	6 538 222.12	751 571.88
Renforcer la confiance dans les institutions publiques				
	Démocratie par le droit - Commission de Venise			
	Démocratie par le droit - Commission de Venise	3 171 593.88	2 892 557.60	279 036.28
	Indépendance et efficacité de la justice			
	Indépendance et efficacité de la justice	31 563 334.00	27 314 406.29	4 248 927.71
	Développement de normes et de politiques communes			
	CDCJ			

Prisons - Police - Privation de liberté			
Prisons - Police - Privation de liberté	7 326 000.00	6 258 603.40	1 067 396.60
PC-CP			
Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes			
Corruption - Blanchiment d'argent - Criminalité économique			
GRECO			
Corruption - Blanchiment d'argent - Criminalité économique	46 102 103.07	40 996 973.10	5 105 129.97
Défis numériques: Intelligence artificielle - Cybercriminalité - Protection des données			
Protection des données - Intelligence artificielle - Cybercriminalité	21 458 889.01	19 007 680.64	2 451 208.37
Droit pénal - Terrorisme			
Droit pénal - Terrorisme			
CDPC			
CDCT			
Intégrité et gouvernance du sport			
APES			
Intégrité et valeurs du sport	1 505 000.00	1 200 000.00	305 000.00
Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes			
Liberté d'expression et d'information - Sécurité des journalistes			
Liberté d'expression et d'information - Sécurité des journalistes	4 695 000.01	4 025 571.40	669 428.61
CDMSI			
Gouvernance et dialogue démocratiques - Société civile			
Gouvernance démocratique	2 111 113.00	1 900 000.00	211 113.00
Comité Directeur - CDDG			
Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales	2 300 000.00	1 769 978.40	530 021.60
Education			
Centre européen pour les langues vivantes	875 000.00	700 000.00	175 000.00
Education pour la citoyenneté démocratique	10 660 999.99	9 419 999.70	1 241 000.30
Enseignement Histoire			
CDPPE			
Jeunesse			
Carte Jeunes			
Jeunesse pour la démocratie	2 800 000.00	1 600 000.00	1 200 000.00
Bâtiments du Centre Européen de la Jeunesse			
CDEJ			
Culture et patrimoine culturel			
Itinéraires culturels			
Culture et patrimoine culturel	1 600 000.00	800 000.00	800 000.00
CDCPP			
EURIMAGES			
Pilier de soutien			
Comité des Ministres			
Comité des Ministres			
Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjoint			
Secrétaire Générale, Secrétaire Général Adjoint			
Soutenir l'action sur le terrain			
Présence sur le terrain			
Présence sur le terrain	15 021 532.99	12 642 344.93	2 379 188.07
Total	240 288 045.07	194 701 836.03	45 586 209.04

19. En ce qui concerne les **instruments de financement**, les instruments d'action extérieure de l'UE ont continué de constituer la principale source de financement pour la coopération des programmes conjoints, avec une prédominance de l'**instrument de préadhésion** (34,2 %) et de l'**instrument européen de voisinage**, également appelé **Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale** (NDICI) (21,2 %). Plusieurs autres instruments et programmes de financement ont également été mobilisés, notamment l'instrument de soutien technique (IST) et le programme EU4Health, bien que leur part soit restée d'environ 10 %.

III. RÉSULTATS DE LA COOPÉRATION DANS LE CADRE DES PROGRAMMES CONJOINTS

20. Cette partie présente une synthèse par secteur géographique des résultats de la coopération au titre des programmes conjoints, et en particulier des facilités programmatiques régionales correspondantes. Elle présente également d'autres initiatives de coopération majeures comme le Programme pour l'État de droit en Asie centrale et le cadre de coopération avec la SG REFORM dans les États membres de l'UE.

Coopération dans le cadre des programmes conjoints en Europe de l'Est et dans le Caucase du Sud

21. Partenariat pour une bonne gouvernance

Le Partenariat pour la Bonne Gouvernance (PGG) du Partenariat oriental (PEA) a été la première facilité programmatique mise en œuvre par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe en 2015. La troisième phase du PGG (PGG III), lancée en mars 2023, se poursuivra jusqu'en février 2027, avec un budget total de 19,3 millions d'euros. Ce programme comprend 17 projets spécifiques à chaque pays ainsi que quatre projets régionaux, déployés dans l'ensemble des pays bénéficiaires du PGG. La plupart des projets de cette troisième phase prolongent les actions menées lors de la phase précédente, tout en ajoutant des interventions ciblées, telles que l'amélioration de l'efficacité de la justice en Azerbaïdjan, la lutte contre la criminalité économique en République de Moldova, le soutien au développement de la justice constitutionnelle en Ukraine et la promotion de l'égalité des sexes en Azerbaïdjan. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités d'adhésion à l'UE demeurent une priorité pour la République de Moldova et l'Ukraine. En plus des conseils juridiques et politiques prodigués dans le cadre des projets nationaux et régionaux, le mécanisme de réponse rapide (MRR) continue de fournir un appui substantiel aux pays bénéficiaires, en mobilisant l'expertise juridique et les recommandations politiques des instances du Conseil de l'Europe, notamment de la Commission de Venise. Depuis le lancement du PGG III, la Commission de Venise a émis 17 avis concernant l'Arménie, la Géorgie et la République de Moldova, ainsi qu'un mémoire amicus curiae pour la République de Moldova. Un soutien particulier est également apporté aux représentants des forces démocratiques et de la société civile du Bélarus dans les domaines de l'égalité des sexes et de la lutte contre la discrimination.

Voici une liste non exhaustive des résultats obtenus dans le cadre du PGG III :

- i) **Dans le domaine du renforcement de la justice**, environ 80 médiateurs certifiés sont désormais disponibles pour traiter les affaires relevant de la médiation obligatoire en Arménie, contribuant ainsi à l'utilisation de la médiation comme mécanisme alternatif de résolution des conflits et à la réduction de la charge de travail des tribunaux. En République de Moldova, le suivi de l'utilisation de JUSTAT IA, une application en ligne pour consulter les données statistiques du système judiciaire a été lancé en mai 2023. En Géorgie, deux tribunaux pilotes soutenus par le Programme ont commencé à mettre en œuvre des enquêtes de satisfaction auprès des usagers, incitant ainsi les parties prenantes à fournir des retours précieux pour améliorer le fonctionnement des tribunaux.
- ii) **Dans le domaine de la lutte contre la criminalité économique**, l'Ukraine a renforcé son cadre juridique et réglementaire pour les enquêtes financières et la mise en œuvre du Plan d'action national pour le recouvrement des avoirs. En Géorgie, le Bureau de lutte contre la corruption a élaboré une stratégie institutionnelle pour mieux communiquer avec le public sur son mandat et ses actions de prévention de la corruption.
- iii) **Dans le domaine de la promotion de l'égalité et de la non-discrimination**, les compétences du personnel du Bureau du médiateur ont été renforcées en Azerbaïdjan pour mieux répondre aux différentes formes de discrimination touchant les groupes vulnérables. En Arménie, le ministère de la justice a reçu un soutien juridique pour améliorer le projet de loi sur la garantie de l'égalité et le projet de loi sur les minorités nationales, avec une échéance pour le printemps 2024. En République de Moldova, le ministère de la justice a bénéficié d'une assistance d'experts pour la révision du projet de loi sur la garantie de l'égalité, ainsi que pour la création et la traduction de matériel pédagogique sur la lutte contre les discours de haine et le harcèlement moral. En Ukraine, une cartographie de la législation antiraciste a été réalisée afin d'aider les autorités publiques à mieux coordonner leurs réponses institutionnelles face aux discours de haine, en se basant sur les normes européennes existantes.

- iv) **Dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**, des amendements significatifs ont été apportés à la loi sur la prévention de la violence domestique en Azerbaïdjan, notamment concernant les ordonnances de protection, l'aide juridique aux victimes, les relations familiales et l'égalité des sexes dans l'éducation, conformément aux recommandations du PGG. Le cours HELP sur la violence à l'égard des femmes, destiné aux forces de l'ordre, ainsi que le cours sur l'égalité des sexes et l'intégration de la dimension de genre, ont été adaptés au contexte azerbaïdjanais et dispensés à des professionnels de la justice. Au niveau régional, environ 300 points focaux informels sur le genre dans les pays du Partenariat oriental ont intégré le programme de mentorat sur l'accès des femmes à la justice, un programme unique de transfert de connaissances pour les professionnels du droit. Parallèlement, les facultés de droit de la région ont commencé à mettre en œuvre des mesures d'intégration de la dimension de genre, en se concentrant sur le développement des capacités de sensibilisation au genre, notamment pour les responsables et enseignants des universités.

22. Autres programmes conjoints mis en œuvre dans la région

Deux programmes spécifiques majeurs ont été lancés en 2023 pour l'Ukraine et la République de Moldova.

En Ukraine, le Programme conjoint triennal « Soutien à la mise en œuvre des normes européennes relatives à la lutte contre les discriminations et aux droits des minorités nationales », d'un montant total de 2 millions d'euros, a démarré en juillet 2023. Il a pour objectif d'aider l'Ukraine à appliquer les normes et recommandations européennes en matière de lutte contre la discrimination et de protection des droits des minorités nationales, notamment dans le cadre du suivi de l'avis de 2022 sur la demande d'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne. À la demande du ministère des Affaires étrangères, le Conseil de l'Europe a fourni un avis d'expert sur le projet de loi 9103 concernant les partenariats civils et a transmis ses recommandations aux autorités compétentes. Par ailleurs, l'évaluation des capacités institutionnelles du Service d'État pour la politique interethnique et la liberté de conscience (DESS), ainsi que celle du département de l'égalité des droits du Bureau du médiateur, a été réalisée. Le juge de paix a facilité un dialogue entre les représentants de 15 organisations de la société civile représentant les minorités et la police nationale. En outre, 60 autorités régionales ont été formées aux normes du Conseil de l'Europe pour la protection des droits des minorités nationales, et 130 enseignants ont été formés à l'enseignement des langues minoritaires.

En collaboration étroite avec le vice-premier ministre chargé de l'intégration européenne, le juge de paix a organisé un forum national sur les minorités nationales en Ukraine, réunissant plus de 150 participants pour débattre de la situation actuelle des droits et libertés des minorités nationales en Ukraine, à la lumière des normes du Conseil de l'Europe. Le forum a également permis aux participants d'échanger sur les défis actuels et d'identifier des solutions pour garantir la mise en œuvre effective des réformes législatives concernant les minorités nationales, dans le cadre des normes européennes et de l'UE.

En République de Moldova, le Programme conjoint triennal "Soutien à la réforme de la justice", lancé en mai 2023 avec un budget de 2,7 millions d'euros, est en cours de mise en œuvre. Ce programme a pour but de renforcer l'indépendance, le professionnalisme et la transparence du système judiciaire moldave. Il soutient la mise en œuvre de la réforme judiciaire, conformément aux avis de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), au rapport de conformité du Groupe d'États contre la corruption (GRECO), ainsi qu'aux autres normes européennes pertinentes.

[Le troisième rapport de conformité intérimaire du quatrième cycle d'évaluation du GRECO concernant la République de Moldova](#), adopté le 22 novembre 2024, souligne que toutes les recommandations concernant le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et presque toutes celles concernant le Conseil supérieur des procureurs (CSP) ont été résolues de manière satisfaisante. Parmi les progrès notables, on retrouve des améliorations significatives relatives à la composition du CSM, à la motivation et à la publication des décisions du CSM et du CSP, y compris celles concernant les questions disciplinaires. De plus, des progrès substantiels ont été réalisés dans l'amélioration globale de la procédure disciplinaire applicable aux juges et aux procureurs. La création de l'inspection des procureurs, en tant qu'organe autonome sous l'égide du Conseil supérieur des procureurs (CSP), a été particulièrement saluée comme un changement positif dans la procédure disciplinaire relative aux procureurs. Ce développement marque un progrès notable dans le renforcement de l'indépendance et de l'efficacité du système judiciaire en Moldova.⁹

⁹ Troisième rapport de conformité intermédiaire République de Moldova, quatrième cycle d'évaluation Prévention de la corruption en ce qui concerne les membres du Parlement, les juges et les procureurs, adopté par le GRECO lors de sa 98e réunion plénière (Strasbourg, 18-22 novembre 2024), paras. 86-87.

Toutefois, le GRECO exprime des préoccupations concernant la nouvelle composition mixte du CSP, dans laquelle les procureurs ne constituent pas la majorité. Selon le Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE), dans son avis n° 18 (2023), cette configuration n'est pas conforme aux principes définis pour les conseils de procureurs en tant qu'organes essentiels à l'autogouvernance des procureurs.¹⁰

En 2024, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réforme du secteur de la justice, le Conseil de l'Europe a lancé une analyse du cadre juridique et de la jurisprudence des juridictions nationales afin d'identifier les délais procéduraux limités fixés pour le traitement de certaines catégories d'affaires. Cette analyse vise à souligner les problèmes liés à ces délais, qui empêchent un examen effectif des affaires et mènent à leur violation. Par ailleurs, le juge de paix a débuté l'élaboration de la stratégie institutionnelle du SCP pour la période 2025-2028. La portée et la structure de cette stratégie ont été définies, et le processus de rédaction est actuellement en cours, soutenu par un consultant engagé par le Conseil de l'Europe. La finalisation de la stratégie est prévue pour le début de l'année 2025.

En parallèle, le programme conjoint a remis deux rapports détaillés à l'Institut national de la justice (NIJ). Ces rapports contiennent des recommandations sur la manière de remédier aux lacunes identifiées par le TAIEX en 2022 concernant la formation initiale des candidats juges et procureurs ainsi que la formation continue proposée par l'Institut. Les rapports, actuellement en révision finale, abordent plusieurs aspects, notamment l'examen du concept de formation, du programme et de la méthodologie, ainsi que des questions liées à l'identification des besoins de formation et à l'évaluation et à l'impact. En outre, les experts du Conseil de l'Europe ont élaboré des exigences commerciales et techniques détaillées pour une nouvelle base de données des arrêts de la Cour constitutionnelle et ont préparé des documents d'appel d'offres pour un prochain appel international prévu début 2025.

Deux **programmes conjoints thématiques régionaux** ont également poursuivi leur mise en œuvre en complémentarité avec le PGG.

Le Programme conjoint CyberEast+ - Action renforcée sur la cybercriminalité pour une cyber-résilience dans les États du Partenariat oriental (total : 3,9 millions d'euros) a été lancé le 1er mars 2024. L'objectif principal de ce programme est d'améliorer la réponse de la justice pénale à la cybercriminalité et aux preuves électroniques, en renforçant les capacités des pays partenaires en matière de législation, de politiques, d'enquête, de poursuite et de coopération internationale/public-privé. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité et de son deuxième protocole, tout en soutenant les priorités de l'Union européenne pour la région du Partenariat oriental.

En matière de législation et de politiques, le projet a particulièrement mis l'accent sur le deuxième protocole additionnel et sa mise en œuvre, avec la signature récente du traité par quatre des cinq partenaires du Partenariat oriental, la Géorgie étant le dernier à l'avoir signé en juin 2024. Le programme CyberEast+ a également renforcé les capacités d'enquête, de poursuite et de jugement à travers des formations techniques avancées. Parmi les initiatives notables, des formations spécifiques ont été organisées pour l'Ukraine sur les ransomwares, les enquêtes sur les réseaux, et l'utilisation de la Convention de Budapest dans le contexte des conflits armés. Des formations sur la traque des monnaies virtuelles ont été proposées aux enquêteurs arméniens.

L'engagement des agences et institutions européennes a joué un rôle essentiel dans l'amélioration des pratiques de coopération internationale, telles que l'échange spontané d'informations, le fonctionnement du réseau 24/7, et l'utilisation des outils pratiques de la Convention de Budapest. La coopération interinstitutionnelle et transfrontalière a été renforcée grâce à l'exercice régional annuel de cyber-coopération, organisé à Tirana, en Albanie, en partenariat avec des acteurs nationaux et régionaux.

CyberEast+ a impliqué près de 420 représentants de la justice pénale, de la société civile, de l'industrie de l'internet et du monde universitaire à travers 26 activités tout au long de l'année 2024. Ces activités ont abordé des thématiques liées aux politiques, à la législation, aux capacités de la justice pénale face à la cybercriminalité et aux preuves électroniques, ainsi qu'à la coopération internationale, conformément à la Convention de Budapest et à son deuxième protocole.

¹⁰ *Ibid.* 74.

Coopération au titre des programmes conjoints en Europe du Sud-Est et en Türkiye

23. Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye

La Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye (FH) est opérationnelle depuis 2016, et sa troisième phase (FHIII) a débuté en janvier 2023 avec un budget total de 41 millions d'euros. Ce programme couvre quatre domaines thématiques essentiels : i) le renforcement de la justice ; ii) la lutte contre la corruption, la criminalité économique et le blanchiment de capitaux ; iii) la lutte contre la discrimination et la protection des droits des groupes vulnérables ; iv) la liberté d'expression et la liberté des médias. Les pays bénéficiaires de la FHIII sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo*, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Serbie et la Türkiye.

Le programme FHIII comprend un total de 43 actions (projets), dont six sont régionales. Ces actions régionales abordent des sujets tels que l'évaluation systématique et fondée sur des données des résultats des réformes judiciaires, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (notamment en s'attaquant à la radicalisation dans les prisons et en désengageant les prisonniers radicalisés de la violence), la lutte contre la criminalité économique, la promotion de l'égalité et la lutte contre le racisme et l'intolérance, l'amélioration de l'accès à la justice pour les femmes, ainsi que le renforcement de la liberté d'expression et de la liberté des médias.

La Facilité suit une double approche complémentaire. D'une part, elle propose une coopération technique visant à aider les bénéficiaires à mieux se conformer aux normes européennes. D'autre part, elle met à disposition de l'expertise du Conseil de l'Europe pour répondre aux demandes des bénéficiaires en matière d'analyse législative et de conseil politique. Cette expertise est principalement fournie dans le cadre de la coopération technique du programme, ou par le biais du mécanisme de coordination de l'expertise (ECM), qui permet de fournir des conseils juridiques ad hoc et des conseils politiques sur les thèmes de la FHIII, ainsi que sur les questions constitutionnelles relevant de la compétence de la Commission de Venise.

Les actions de la FHIII sont conçues sur la base des conclusions des organes de suivi du Conseil de l'Europe et sont étroitement liées aux priorités d'adhésion à l'UE des pays bénéficiaires. La méthodologie de mise en œuvre repose sur l'intégration du « triangle stratégique » du Conseil de l'Europe (travail normatif, suivi et coopération), avec une approche rigoureuse axée sur les résultats, le renforcement des droits humains et de la dimension de genre, une participation accrue au niveau local, l'engagement de la société civile, et une amélioration de la communication (notamment dans les langues locales) pour mieux atteindre les citoyens.

L'existence de synergies entre la FHIII et d'autres programmes communs a joué un rôle essentiel dans le partage des meilleures pratiques dans des domaines connexes et dans la fertilisation régionale et interrégionale, en particulier avec le Partenariat pour la bonne gouvernance.

Face aux défis tels que l'inflation, un contexte politique mouvant, et certaines évolutions notables en 2024 (comme l'ouverture des négociations d'adhésion à l'UE avec la Bosnie-Herzégovine), la coopération technique bien définie, flexible et continue au sein de la Facilité horizontale a contribué de manière significative à faire progresser les résultats durables dans de multiples secteurs.

Voici une liste non exhaustive des résultats obtenus en 2024 :

- i) L'assistance continue à l'amélioration du traitement des patients médico-légaux en **Albanie** s'est traduite par l'introduction d'une méthodologie d'évaluation des risques dans l'établissement provisoire de Lezha pour les patients médico-légaux, avec des professionnels habilités à l'utiliser. Cette évolution positive est conforme aux recommandations formulées par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dans le cadre de la supervision de l'affaire Strazimiri c. Albanie.
- ii) Le ministère **albanais** de la Justice et l'Agence pour le traitement des propriétés a bénéficié d'une assistance pour résorber l'arriéré des dossiers d'indemnisation des propriétés, ce qui a conduit à l'élaboration d'un nouveau plan d'action pour 2025 - 2028 et d'un nouveau projet de loi modifié, en alignement avec la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, avec l'aide du programme.

* Toutes les références au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans ce texte doivent être comprises dans le plein respect de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

- iii) L'Autorité **albanaise** des médias audiovisuels a bénéficié d'un soutien sous la forme d'un document complet décrivant les conditions et les exigences commerciales des solutions informatiques pour le suivi de la mise en œuvre du code de la radiodiffusion.
- iv) En **Bosnie-Herzégovine**, en coopération avec la société civile, la FHIII a réussi à rendre opérationnel le premier refuge LGBTI pour les victimes de violence domestique provenant de toutes les régions de Bosnie-Herzégovine. En outre, pour contribuer à la mise en œuvre de la cartographie des réponses au discours de haine, l'Agence de la fonction publique de Bosnie-Herzégovine a été soutenue pour développer le premier cours en ligne sur la reconnaissance et la réponse au discours de haine. Ce cours devrait devenir obligatoire pour tous les nouveaux employés.
- v) Dans le cadre de la FHIII, pour renforcer l'efficacité et la qualité de la justice en **Bosnie-Herzégovine**, des stratégies de communication ont été développées dans cinq tribunaux pilotes pour améliorer la communication interne et externe, garantissant une interaction plus claire et plus efficace entre les tribunaux et le public. Des enquêtes de satisfaction ont été menées dans les deux plus grands tribunaux pilotes, Brčko et Trebinje, fournissant des indications précieuses sur les perceptions des usagers des tribunaux et les centres de formation judiciaire ont intégré dans leurs programmes annuels des thèmes de formation sur les recommandations de la CCPEJ.
- vi) Au **Kosovo***, grâce à l'expertise de la FHIII, le ministère de la Justice a intégré de nouvelles dispositions sur l'évaluation des performances des juges et des procureurs ainsi que sur le droit à un procès dans un délai raisonnable dans le paquet législatif de la réforme de la justice, renforçant ainsi sa conformité avec les normes européennes.
- vii) En outre, grâce à l'assistance technique fournie par le programme, le bureau juridique du Premier ministre au **Kosovo*** a rédigé les amendements à la loi sur la protection contre la discrimination, intégrant les commentaires formulés au cours des discussions des différents groupes de travail. Avec des capacités de suivi renforcées, l'institution du médiateur a finalisé son premier rapport annuel sur la mise en œuvre de la loi sur la protection contre la discrimination.
- viii) Au **Monténégro**, grâce à la FHIII via l'ECM, une expertise a été fournie sur les amendements à la loi sur le bureau de la poursuite d'État, la loi sur le Conseil judiciaire et les juges, les amendements à la loi sur la prévention de la corruption du Monténégro, la loi sur la saisie et la confiscation des biens dérivés d'activités criminelles, la loi sur les médias, la loi sur les services médiatiques audiovisuels, et la loi sur la radiodiffusion publique nationale. Toutes ces lois ont été adoptées en juin dans le cadre du paquet législatif « IBAR ».
- ix) Le soutien complet du programme pour le développement d'une nouvelle génération de documents stratégiques de lutte contre la corruption a conduit le Monténégro à adopter la stratégie de lutte contre la corruption 2024-2028 et son plan d'action biennal en juin 2024.
- x) Dans le même domaine thématique de la lutte contre la corruption, la criminalité économique et le blanchiment d'argent, la **Macédoine du Nord** a adopté, avec le soutien de l'HFIII, la loi sur la confiscation des biens dans le cadre de la procédure civile (confiscation sans condamnation).
- xi) Avec le soutien de FHIII, le Parlement de **Macédoine du Nord** a adopté la loi sur la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents officiels, également connue sous le nom de Convention de Tromsø, qui établit les normes minimales d'une procédure rapide et équitable de demande d'accès aux documents officiels. En outre, et avec le soutien d'une étude juridique élaborée par l'HFIII, l'Agence pour les services de médias audio et audiovisuels a adopté un règlement sur l'accessibilité des services de médias.
- xii) En **Serbie**, la FHIII a soutenu la coopération interinstitutionnelle et le dialogue avec le Conseil de l'Europe, contribuant à l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment le plan d'action actualisé pour l'affaire [Stanimirović c. Serbie](#).

- xiii) **La Serbie** a introduit un nouveau [règlement sur l'exécution d'un travail socialement utile](#), qui fait référence au cadre de référence des compétences pour la culture démocratique (RFCDC) à l'article 5. Le RFCDC est désormais intégré dans l'enseignement supérieur, avec quatre universités adoptant des programmes post-universitaires basés sur le RFCDC. L'initiative a garanti la durabilité en formant des mentors, en établissant un réseau de conseillers dirigé par le ministère pour la culture démocratique dans les écoles, et en créant une pratique unique parmi les États membres du Conseil de l'Europe.
- xiv) La FHIII continue également à faire avancer les réformes systématiques visant à protéger les droits des personnes privées de liberté. Parmi les principales réalisations, citons la finalisation d'un protocole d'accord entre les ministères **serbes** de l'Intérieur et de la Santé sur le dépistage médical en garde à vue, désormais en vigueur, et l'élaboration d'un manuel d'interrogatoire intégré à la formation de la police.
- xv) En **Türkiye**, en ce qui concerne l'accès des femmes à la justice, plus de 200 femmes ont reçu des informations sur leurs droits légaux grâce à quatre subventions accordées à des OSC. En outre, le cours HELP sur « l'accès des femmes à la justice » a été intégré dans le curriculum de la faculté de droit de l'Université d'Ankara, ce qui garantit la durabilité de l'éducation juridique.
- xvi) Un manuel DCE adapté aux enfants et trois brochures ont été élaborés pour aider les élèves de **Türkiye** à acquérir les compétences nécessaires pour devenir des citoyens numériques actifs et respectueux des droits humains.
- xvii) La FHIII a organisé un programme de mentorat innovant et unique pour les professionnels du droit sur l'accès des femmes à la justice, qui a permis à plus de 50 juges et procureurs **d'Europe du Sud-Est** d'améliorer leurs compétences en matière de garantie de l'égalité d'accès à la justice pour les femmes et les hommes.
- xviii) La FHIII a favorisé une compréhension commune des risques émergents de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme associés aux nouvelles technologies et à l'utilisation d'outils d'analyse avancée pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) parmi les praticiens de **l'Europe du Sud-Est**, par le biais d'un atelier régional sur les « Menaces, vulnérabilités et risques émergents de criminalité financière liés aux technologies novatrices et émergentes dans les services financiers ».

24. Autres programmes conjoints mis en œuvre dans la région

En **Serbie**, le programme conjoint « Soutien à la mise en œuvre de la réforme judiciaire » (total : 3,3 millions d'euros) est en cours d'exécution depuis le 1er janvier 2022. Lancé en 2020, le « Projet de lutte contre la criminalité économique (PECK) phase III » (total : 2,5 millions d'euros) poursuit ses activités au **Kosovo***. À l'échelle **régionale**, les programmes thématiques conjoints incluent « ROMACTED II » (total : 6,5 millions d'euros), qui œuvre pour la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local et qui s'est achevé en décembre 2024, ainsi que le « Programme sur l'intégration des Roms - Phase III » (total : 3 millions d'euros), qui soutient l'intégration socio-économique, l'inclusion effective et la participation active de la population rom en Europe du Sud-Est et en Türkiye. La mise en œuvre de ce programme a débuté en mai 2023 pour une durée de trois ans. Par ailleurs, le nouveau programme régional de lutte contre la cybercriminalité « CyberSEE » (5,5 millions d'euros) a démarré début 2024.

Voici quelques résultats de ces programmes :

- i) **En Serbie** dans le cadre de la réforme judiciaire, un projet de loi sur l'Académie judiciaire a été préparé, accompagné des projets d'amendements correspondants à la loi sur les juges et à la loi sur le ministère public. Reconnaisant les progrès positifs, la Commission de Venise a adopté un avis pertinent en décembre 2024.
- ii) Les efforts pour harmoniser la jurisprudence et la pratique judiciaire ont été poursuivis, soutenus par des outils informatiques appropriés, la sensibilisation et des réunions trimestrielles entre la Cour suprême de Serbie et les quatre cours d'appel.
- iii) Au **Kosovo***, suite aux orientations reçues, l'Agence de prévention de la corruption (APC) a finalisé sa cartographie des risques de corruption de 115 institutions et 44 entreprises publiques, selon la méthodologie du Conseil de l'Europe.

- iv) Renforcées dans le cadre du programme PECK III, les autorités ont par ailleurs créé le Réseau conjoint de renseignement sur le blanchiment d'argent du Kosovo* (JMLINK), qui vise à faciliter la coordination et le partage de données entre les secteurs afin d'améliorer la lutte contre la criminalité économique.
- v) Élaborés avec le soutien du programme, des Plans d'action locaux pour l'inclusion des Roms ont été adoptés respectivement dans six municipalités partenaires du Monténégro et de Serbie, ainsi que dans trois municipalités partenaires de Bosnie-Herzégovine et du Monténégro.
- vi) Des lignes directrices sur la budgétisation sensible aux Roms ont été publiées en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro, en Macédoine du Nord et en Serbie.
- vii) Les représentants de la justice pénale de la région ont renforcé leurs capacités en matière d'enquêtes sur la cybercriminalité et de gestion des preuves électroniques, en particulier en améliorant leurs compétences en criminalistique financière avancée concernant les fraudes en ligne et le blanchiment d'argent via les crypto-monnaies.

25. Coopération entre bénéficiaires en Türkiye

La Türkiye est traditionnellement le plus grand et l'unique bénéficiaire de la coopération des Programmes conjoints et a maintenu cette position en 2024, avec cinq programmes individuels mis en œuvre au cours de l'année. Plus précisément, il s'agit de :

- Trois programmes conjoints lancés en 2020-2021 : dans le domaine de la coopération judiciaire internationale en matière pénale (3 millions d'euros au total), sur les modes alternatifs de résolution des conflits (4 millions d'euros au total) et sur les tribunaux de la famille (2,2 millions d'euros au total). Les trois programmes ont été achevés en 2024.
- Deux programmes conjoints ont continué à fonctionner, respectivement sur la mise en œuvre effective des arrêts de la Cour constitutionnelle turque dans le domaine des droits fondamentaux (5,5 millions d'euros au total), dont la mise en œuvre a débuté en 2021, et sur la qualité de l'enseignement des langues étrangères (5,4 millions d'euros au total), lancé en juillet 2024.

Parmi les résultats notables de ces programmes, on peut retenir les éléments suivants :

- i) Plus de 900 juges, procureurs et professionnels de la justice ont approfondi leurs connaissances en matière de coopération judiciaire internationale et ont échangé leurs expériences avec leurs homologues des États membres de l'UE sur la lutte contre la criminalité transfrontalière.
- ii) Des bureaux de coopération judiciaire internationale en matière pénale (CADIB) ont été établis dans sept provinces. Par ailleurs, un système de suivi central a été mis en place au sein du réseau judiciaire national de la Türkiye (UYAP), afin de faciliter les demandes d'entraide judiciaire et d'extradition.
- iii) Grâce au soutien apporté, la pratique de la conciliation a été renforcée au sein du système de justice pénale turc, s'alignant sur les principes de la justice réparatrice. La qualité et l'efficacité de la médiation et de l'arbitrage ont été améliorées, avec une formation spécialisée permettant aux professionnels du droit de renforcer leurs compétences dans ce domaine.
- iv) Plus de 500 juges et procureurs ont consolidé leurs capacités sur des enjeux clés liés aux droits humains et au droit de la famille. Un projet de feuille de route concernant les modifications législatives et politiques relatives aux procédures des tribunaux de la famille a été finalisé, afin d'en garantir l'efficacité. De plus, une clinique de droit de la famille a été créée à Izmir, offrant des informations juridiques aux citoyens. Une enquête finale a révélé une augmentation de 8,6 % du niveau de satisfaction des citoyens recourant aux tribunaux de la famille dans six provinces pilotes.
- v) Après des tests dans des tribunaux pilotes, les lignes directrices et les outils pratiques concernant le divorce, la violence à l'égard des femmes, la violence domestique, la pension alimentaire et la garde des enfants ont été révisés et sont désormais prêts pour une mise en œuvre à l'échelle nationale.

- vi) Plus de 350 juges et procureurs ont approfondi leur compréhension de la jurisprudence contraignante de la Cour constitutionnelle turque (TCC) et de la Cour européenne des droits de l'homme, avec un accent mis en particulier sur le droit à un procès équitable, tant en matière de justice civile que pénale. Par ailleurs, environ 250 avocats locaux et représentants de la société civile ont enrichi leurs connaissances et compétences concernant les procédures de recours individuel devant la TCC.
- vii) La feuille de route récemment élaborée pour améliorer l'application des jugements du TCC par les juridictions ordinaires a été largement diffusée et ses recommandations sont en cours de mise en œuvre. Dans ce cadre, un développement est en cours pour une plateforme informatique et une base de données visant à suivre l'exécution des jugements du TCC. Trois rapporteurs ont également bénéficié d'une formation au sein du service chargé de l'exécution des jugements du Conseil de l'Europe.
- viii) Grâce à une subvention à petite échelle, la municipalité de Şişli, à Istanbul, a ouvert le « Centre communautaire de Kuştepe » afin de faciliter l'accès des Roms aux services publics locaux. Ce centre propose également des activités artistiques et sportives pour les jeunes de la communauté rom, ainsi qu'un accompagnement psychosocial pour les familles, abordant notamment des questions liées à la santé et à l'addiction.

26. Assistance technique dans les États membres de l'UE - coopération avec la SG REFORM

Quatre accords-cadres avec la SG REFORM, pour un budget global de 25,8 millions d'euros, étaient en cours de mise en œuvre en 2024. Cette même année, un total de 27 projets spécifiques à un pays ont continué d'être déployés dans divers États membres de l'UE (Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, République slovaque, Slovénie, Espagne), ainsi que quatre projets multinationaux. Les domaines thématiques de cette coopération couvraient un large éventail d'expertises du Conseil de l'Europe, incluant la réforme judiciaire (modernisation du système judiciaire, efficacité de la justice, accès à la justice, etc.), la lutte contre la criminalité économique, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la lutte contre la traite des êtres humains, les politiques d'intégration des migrants, la protection de l'enfance et la justice adaptée aux enfants, ainsi que l'autonomie locale. L'accord-cadre signé en 2024 couvrait huit projets dans des domaines tels que les soins de santé, la lutte contre la discrimination et l'intelligence artificielle, le soutien au Mécanisme national de prévention, la criminalité économique, la protection des enfants, y compris la lutte contre la traite, et la numérisation de la justice. Le financement total de cet accord était d'environ 8,3 millions d'euros, dont 7,2 millions d'euros de contribution de l'UE.

Voici une liste non exhaustive des résultats obtenus à ce jour :

- i) Suite à l'approbation unanime de la loi Barnahus par l'Assemblée nationale de Slovénie en avril 2021, le Barnahus de Ljubljana a officiellement ouvert ses portes en mai 2022. Il prévoit de pouvoir accueillir 200 cas d'abus sexuels sur des enfants par an. Le modèle Barnahus regroupe sous un même toit toutes les parties prenantes impliquées dans le traitement des affaires d'abus sexuels sur des enfants, permettant ainsi d'éliminer la revictimisation, de réduire considérablement la durée des procédures préalables au procès et de placer la justice adaptée aux enfants au cœur de toutes les démarches.
- ii) La Cellule de renseignement financier (CRF) bulgare bénéficie d'un projet fourni par le Conseil de l'Europe qui met en œuvre plusieurs activités visant à renforcer les capacités de la Bulgarie en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Il s'agit notamment de 1) l'examen et l'amélioration de l'approche de supervision basée sur le risque de la CRF, 2) le renforcement des fonctions d'analyse stratégique et opérationnelle de la CRF, 3) la formation et l'orientation sur le renseignement de source ouverte (OSINT), et 4) la sensibilisation des entreprises et professions non financières désignées, ainsi que des fournisseurs de services d'actifs virtuels aux risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme auxquels leurs entreprises sont exposées. L'objectif ultime du projet est de renforcer le régime de lutte contre le blanchiment d'argent de la Bulgarie en améliorant les capacités de surveillance et d'analyse de la CRF.
- iii) Afin de répondre aux besoins de la Slovaquie de fournir une gamme et un niveau de services homogènes aux citoyens, malgré d'énormes différences dans les capacités des autorités locales (la Slovaquie ayant un gouvernement local très fragmenté avec moins de 3000

municipalités), le Conseil de l'Europe a fourni des conseils politiques qui ont permis aux autorités de préparer un ensemble complet de politiques de réforme.

- iv) À Chypre, le projet de mise en œuvre du Plan d'action national horizontal contre la corruption a permis une gestion et un suivi efficaces des actions anticorruption, en élaborant un document d'orientation sur une méthodologie d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre des actions anticorruption.
- v) Le projet visant à renforcer la capacité du système judiciaire à Chypre a apporté un soutien technique aux autorités judiciaires chypriotes, en préparant le terrain pour la mise en place d'un nouveau service judiciaire responsable de la gestion et de l'administration des tribunaux chypriotes. Il a permis d'obtenir un consensus parmi les différentes autorités et parties prenantes sur la nécessité et l'utilité de créer cette nouvelle autorité.
- vi) Un projet multi-pays sur les mesures restrictives de l'UE (sanctions) a permis de mieux coordonner les approches des États membres concernant l'identification de la propriété ou du contrôle effectif d'une entreprise et la surveillance des transactions de crypto-monnaies, afin d'empêcher le contournement des sanctions via des actifs virtuels. Un deuxième projet multi-pays sur la mise en œuvre des sanctions a débuté fin 2023 pour cartographier les compétences et les pouvoirs des États membres en matière de gel des avoirs.

27. Programmes conjoints dans la région sud-méditerranéenne

Le Conseil de l'Europe et l'UE ont poursuivi leur partenariat dans la région du sud de la Méditerranée afin de promouvoir les réformes prioritaires dans cette zone, en ligne avec les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits humains et d'État de droit, dans le cadre de l'agenda renouvelé de l'UE pour la Méditerranée et de la politique du Conseil de l'Europe envers ses régions voisines.

Lancé en 2012, **le Programme Sud** constitue le principal outil régional pour rendre effectif le partenariat stratégique tripartite entre les deux organisations et les autorités partenaires de la région du sud de la Méditerranée, fondé sur des valeurs communes. Actuellement en cinquième phase (Programme Sud V), il continue de soutenir les réformes en cours dans cette région afin de lutter contre la criminalité et renforcer la sécurité tout en garantissant la protection des personnes, conformément aux normes du Conseil de l'Europe et aux standards internationaux en matière de droits de l'homme et d'État de droit. Avec un budget de 5,56 millions d'euros pour la période de trois ans (2022-2025), cet objectif sera atteint grâce à dix composantes thématiques du programme, allant des initiatives du secteur de la justice à la lutte contre la criminalité organisée (traite des êtres humains, lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent), en passant par la protection des données, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, et l'autonomisation de la jeunesse et de la société civile, en étroite collaboration avec le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe basé à Lisbonne. Tout en se concentrant principalement sur l'action régionale, son approche axée sur la demande a permis la mise en œuvre d'interventions nationales spécifiques **en Algérie, en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban, en Libye, au Maroc, en Palestine** et en Tunisie.**

Coordonné par le bureau du Conseil de l'Europe à Tunis, le programme Sud est mis en œuvre en synergie avec d'autres projets régionaux et bilatéraux conjoints UE/CoE. Il comprend notamment le projet régional CyberSouth+ (3,89 M€), qui vise à renforcer les capacités de la justice pénale pour une meilleure coopération en matière de cybercriminalité et de divulgation de preuves électroniques, grâce à une combinaison d'actions régionales et nationales adaptées aux besoins et capacités de chaque pays impliqué dans le projet (**Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine** et Tunisie**). En outre, des programmes spécifiques à chaque pays ont été lancés en 2024, tels que « L'amélioration de la gouvernance économique par la lutte contre la corruption en **Tunisie** » (1,1 M€) et « Vers une justice plus protectrice, accessible et efficace au **Maroc** » (6,1 M€). Par ailleurs, le projet conjoint au **Maroc** sur « L'appui au Mécanisme national de prévention contre la torture et au développement du rôle clé du Parlement » (2,3 M€) a été achevé en avril 2024.

** Cette désignation ne doit pas être interprétée comme une reconnaissance de l'État de Palestine et est sans préjudice des positions individuelles des États membres du Conseil de l'Europe sur cette question.

Dans un environnement de mise en œuvre extrêmement difficile, marqué par la détérioration de la situation sécuritaire dans la région, les activités du programme régional dans le sud de la Méditerranée, ainsi que les programmes nationaux au Maroc et en Tunisie, ont continué à produire des résultats tangibles, dont voici une liste non exhaustive :

- i) L'élargissement progressif de l'espace juridique commun entre la région du sud de la Méditerranée et l'Europe est l'objectif principal du Programme Sud depuis son lancement en 2012. À ce jour, le programme a facilité l'adhésion de 5 pays partenaires de la région à 23 conventions différentes du Conseil de l'Europe. En 2024, la **Tunisie** a adhéré à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, signé la Convention MEDICRIME¹¹ sur la contrefaçon des produits médicaux, et a été invitée par le Comité des Ministres à signer la Convention Macolin sur la manipulation des compétitions sportives¹². **Le Liban** a rejoint le Centre Nord-Sud en tant que membre associé en avril 2024. De plus, la **Jordanie, le Liban et l'Algérie** ont exprimé leur intérêt pour devenir observateurs auprès du Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes contre le traitement automatisé des données personnelles (Convention 108¹³), tandis que **le Maroc** a montré son intérêt pour le Comité sur l'intelligence artificielle.
- ii) Harmonisation des cadres législatifs nationaux avec les normes du Conseil de l'Europe
L'utilisation du mécanisme de réponse rapide (MRR) du Programme Sud a augmenté en 2024, avec l'adoption par la Commission de Venise d'un avis sur le système judiciaire administratif au **Liban**. Le programme a également soutenu la rédaction de 8 actes législatifs secondaires en **Jordanie**, ainsi que l'examen et la rédaction d'une loi nationale sur la protection des données au **Liban** et en **Libye**, conformément aux Conventions 108 et 108+. De plus, le Liban a adopté un décret ministériel pour rendre opérationnelle l'utilisation du kit de lutte contre la traite des êtres humains, conformément à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.¹⁴
- iii) Renforcement des compétences spécialisées des professionnels de la justice pénale pour enquêter et poursuivre les affaires de cybercriminalité impliquant des preuves électroniques.
En 2014, la **Tunisie** est devenue partie à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, tandis que deux nouveaux partenaires - la **Libye** et la **Palestine**** - ont évalué leur législation par rapport aux normes internationales. Des enquêteurs et procureurs **d'Algérie, d'Égypte, de Jordanie, du Liban, de Libye, du Maroc, de Palestine**** et de Tunisie ont acquis de nouvelles compétences en matière de criminalistique numérique, d'attaques par ransomware et de crypto-monnaies, ce qui a amélioré la coordination interne avec les unités financières et a conduit à des demandes pour que les législateurs nationaux introduisent ou modifient les règles sur les actifs virtuels.
- iv) Une performance accrue de la justice grâce à l'utilisation des outils de la CCPEJ contribuant à une meilleure performance du système judiciaire au Maroc, notamment en ce qui concerne la collecte et l'utilisation de statistiques fiables, la pondération des affaires, ainsi que la transformation numérique et le développement de l'IA dans le domaine de la justice. Le travail du Réseau arabe des services d'inspection de la justice (**ARNJIS**) de la CCPEJ a également été consolidé, avec l'élargissement de son champ d'application suite à un intérêt croissant des pays arabes (le Qatar, Oman, le Yémen et la Mauritanie ont rejoint le réseau sans soutien financier du Programme Sud).
- v) Renforcement des compétences techniques et des capacités institutionnelles pour lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent
La Chambre des représentants du **Maroc** a adopté un code de conduite pour les parlementaires, et des progrès significatifs ont été réalisés pour la protection des dénonciateurs, notamment avec l'adoption d'une nouvelle loi. Après la création d'agences anticorruption au **Liban** et en **Algérie**, ces deux pays ont adopté des règlements pour lutter contre la corruption dans le secteur public, la divulgation des avoirs et des intérêts, ainsi que pour protéger les dénonciateurs. En 2024, la **Libye** a créé son agence de lutte contre le blanchiment d'argent et les crimes financiers, et la **Tunisie** a introduit des mesures visant à améliorer la transparence des informations sur les bénéficiaires effectifs et à superviser les institutions financières.

¹¹ Conseil de l'Europe Convention sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (CTS 211)

¹² Convention sur la manipulation des compétitions sportives (STCE 215)

¹³ Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE 108) ; Protocole portant modification de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STCE 223).

¹⁴ Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE 197)

- vi) Amélioration des compétences et accroissement du savoir-faire des autorités et des professionnels de la région pour promouvoir les données personnelles et aligner les technologies émergentes, y compris l'intelligence artificielle (IA), sur les droits humains et l'état des normes.
Suite aux évaluations des besoins menées dans le domaine de la protection des données personnelles en **Jordanie**, au **Liban** et en **Libye**, une expertise technique a été fournie dans le cadre du MRQ afin de renforcer leurs cadres juridiques conformément aux normes du CdE. Le processus s'est achevé en **Jordanie** avec l'adoption de règlements secondaires qui soutiennent la mise en œuvre effective de leur loi nationale sur la protection des données conformément à la Convention 108+, tandis que l'assistance technique se poursuit au **Liban** pour réviser la loi existante sur la protection des données et en **Libye** où des mesures sont prises en vue de l'adoption d'une première loi sur la protection des données dans le pays. Un cours régional HELP sur la protection des données et le droit à la vie privée a été organisé pour la première fois dans le sud de la Méditerranée afin de promouvoir la coopération régionale et une compréhension commune des normes dans ce domaine, et une formation spécialisée des formateurs DataShield a été mise au point et dispensée en **Tunisie** afin de promouvoir une culture de la protection des données parmi les jeunes. En outre, **La Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie** ont participé et contribué aux travaux de l'IPE.
- vii) Renforcement des capacités des autorités nationales, des juristes et autres professionnels à mettre en œuvre efficacement les normes du CdE dans le sud de la Méditerranée
La plateforme HELP compte désormais plus de 3700 utilisateurs dans le sud de la Méditerranée, soit une augmentation de plus de 50 % depuis le lancement du Programme Sud V en 2022. Plus de 2800 travailleurs de première ligne, professionnels de la justice et du droit, ainsi que des représentants des autorités nationales ont renforcé leurs compétences techniques dans des domaines clés tels que la lutte contre la traite des êtres humains et la violence à l'égard des femmes et des enfants, grâce à des cours HELP dispensés en **Algérie, Liban, Tunisie et Maroc**.
- viii) Sensibilisation accrue des organisations de la société civile et des jeunes aux normes du Conseil de l'Europe
Dans un contexte d'affaiblissement des institutions démocratiques, il est crucial d'impliquer un plus large éventail de parties prenantes. L'éducation aux droits humains pour la jeunesse (**HEY**) a été lancée en 2024 pour mieux atteindre les jeunes et promouvoir les normes du CdE de manière durable. Le réseau « État de droit et jeunesse » (**RoLYN**) a permis une collaboration interrégionale pour aborder les intersections de la lutte contre les crimes économiques et la protection de l'environnement. Une cohorte de représentants d'organisations de jeunesse, dont 65 % proviennent du sud de la Méditerranée (**Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc et Tunisie**) a bénéficié de formations ciblées et de micro-subventions dans le cadre du RoLYN.

28. Programmes conjoints en Asie centrale

Le programme commun « État de droit en Asie centrale » de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe (budget total : 8,9 millions d'euros) a été lancé en janvier 2020 pour une durée initiale de quatre ans. En 2023, il a bénéficié d'une prolongation de six mois, jusqu'à la mi-2024. Ce programme, ouvert aux cinq pays de la région — Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan — s'inscrit dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard de ses régions voisines. Il a été mis en œuvre par le Conseil de l'Europe en étroite collaboration avec les partenaires nationaux, sur la base d'une approche axée sur les besoins spécifiques de chaque pays.

L'objectif principal du programme était de faciliter la création d'un espace juridique commun entre l'Europe et l'Asie centrale, de soutenir la lutte contre la criminalité économique et de renforcer la protection des droits humains. Pour ce faire, il a permis de former des professionnels du droit à travers la méthodologie HELP (Programme européen de formation aux droits humains pour les professionnels du droit). Le programme a également apporté son soutien à la Commission de Venise pour améliorer le fonctionnement des institutions publiques et de l'administration dans les pays partenaires. Voici quelques-uns des résultats obtenus grâce à ce programme.

- i) Les représentants des institutions nationales de tous les pays d'Asie centrale ont considérablement renforcé leur compréhension des avantages et des engagements associés au rapprochement avec les principales Conventions du Conseil de l'Europe. Dans ce cadre, le **Kazakhstan** a été invité par le Comité des Ministres à adhérer à trois Conventions¹⁵. Le Kirghizistan, pour sa part, a ratifié la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées en janvier 2024.
- ii) Le **Kazakhstan** a bénéficié d'un soutien pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'États contre la corruption (GRECO)¹⁶ et améliorer la transparence de la propriété effective. Le **Kirghizistan** a, quant à lui, entamé la mise en place d'une évaluation sectorielle des risques liés aux actifs virtuels et aux prestataires de services associés, en s'appuyant sur la méthodologie spécifique du Conseil de l'Europe.
- iii) Une expertise juridique a été fournie au **Kirghizistan** sur plusieurs projets de loi, avec trois avis juridiques adoptés par la Commission de Venise du Conseil de l'Europe. Ces avis portaient sur les amendements à la loi sur le règlement intérieur du Parlement (janvier 2023), sur le projet de loi concernant les médias (mai 2023),¹⁷ ainsi que sur le projet de loi constitutionnelle relatif à l'«Akyikatchy» (médiateur) (juin 2023). Un autre avis a été émis en 2024 concernant les projets d'amendements à la loi sur les actes juridiques normatifs et à la loi sur le code des délits.
- iv) Au **Tadjikistan**, les capacités des parties prenantes nationales à lutter contre la criminalité économique et à la prévenir ont été renforcées. Des recommandations ont été formulées pour améliorer le cadre juridique protégeant les droits des entrepreneurs, afin de permettre aux entreprises opérant au Tadjikistan d'accéder à la justice et de résoudre les problèmes de traitements injustes et d'abus de la part des autorités publiques dans un contexte pré-juridictionnel.
- v) La coopération avec le **Turkménistan** a été renforcée grâce à une sensibilisation accrue aux enjeux de l'accès à la justice, ainsi qu'au recouvrement des produits du crime et à la transparence de la propriété effective.
- vi) L'**Ouzbékistan** est le premier pays de la région à avoir lancé un cours HELP tutoré, intitulé « Droits des personnes handicapées » destiné aux juges. En collaboration avec l'Académie d'application de la loi de la République d'Ouzbékistan, deux autres cours HELP, « Violence à l'égard des femmes et violence domestique » et « Lutte contre la traite des êtres humains », ont été traduits et adaptés au contexte juridique national ouzbek. Ces cours ont été lancés à l'intention des procureurs ouzbeks. Par ailleurs, le cours HELP tutoré sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique a été lancé au Tadjikistan. Au total, 620 utilisateurs de HELP et 575 praticiens du droit ont participé à des activités de renforcement des capacités en Asie centrale. Neuf cours HELP ont été traduits dans les langues nationales et dix cours HELP ont été lancés avec succès et adaptés aux contextes nationaux.

IV. LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS

29. Les enseignements suivants peuvent être tirés de la mise en œuvre des Programmes conjoints au cours de la période de référence :

- i) Il est essentiel de maintenir un dialogue constant avec les parties prenantes du projet, y compris l'UE, ainsi que les bénéficiaires à différents niveaux, et de solliciter régulièrement leurs retours d'information. Cela permet d'intégrer la flexibilité et la résilience dès la conception du projet, facilitant ainsi l'identification de nouveaux besoins et l'adaptation des activités aux réalités du terrain, pour garantir l'atteinte des résultats escomptés. La prise en compte des besoins émergents stimule la performance du projet et renforce la motivation commune, ainsi que celle du personnel du Conseil de l'Europe.
- ii) Les programmes régionaux de type "facilité" constituent un outil souple et efficace pour répondre aux nouveaux défis et risques. L'équilibre entre flexibilité et adaptabilité de ces programmes est une véritable valeur ajoutée, leur permettant d'atteindre des objectifs clairement définis.

¹⁵ Convention pénale sur la corruption (STE n° 173), Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210), Convention sur la cybercriminalité (STCE n° 185).

¹⁶ Rapport d'évaluation conjoint des premier et deuxième cycles sur le Kazakhstan, mars 2022.

¹⁷ La préparation de l'avis sur le projet de loi sur les médias¹³³ n'a pas été financée par le programme.

- iii) L'expérience acquise par le Conseil de l'Europe dans le cadre du processus d'élargissement de l'UE en Europe du Sud-Est est précieuse pour l'élargissement à l'Ukraine à la République de Moldova. À ce titre, la fertilisation croisée et les synergies sont de plus en plus recherchées au sein des Programmes conjoints.
- iv) La gestion des risques est une composante essentielle du suivi des Programmes conjoints, permettant l'élaboration en temps utile et la mise en œuvre efficace de mesures d'atténuation face aux divers risques et défis. Une évaluation continue des risques est cruciale, notamment compte tenu des conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui peuvent impacter la mise en œuvre des Programmes conjoints.
- v) Les actions régionales, en complément des actions nationales, ont démontré une forte valeur ajoutée, offrant une plateforme d'échanges d'expertise et de bonnes pratiques, favorisant la coopération entre pairs et renforçant le dialogue régional. La flexibilité de la structure des projets régionaux est primordiale face aux évolutions, afin de garantir l'adéquation des interventions régionales aux besoins locaux.
- vi) La qualité de l'assistance fournie par les Programmes conjoints, qu'il s'agisse du soutien technique ou de l'expertise ciblée (notamment à travers le mécanisme de coordination de l'expertise dans le cadre de la facilité horizontale et les mécanismes de réaction rapide dans le cadre du partenariat pour la bonne gouvernance et du programme Sud), est largement reconnue par les institutions bénéficiaires et produit des résultats concrets.
- vii) Le maintien de canaux de communication ouverts entre les autorités et les partenaires, notamment sur des questions intersectionnelles nécessitant une coopération inter-agences, permet de créer des synergies sous forme de fertilisation croisée et de mutualisation d'outils ou d'efforts de promotion.
- viii) Parallèlement à une assistance sur mesure, comprenant expertise juridique, renforcement des capacités et sensibilisation, la promotion d'une approche multipartite est indispensable pour obtenir des résultats tangibles sur le terrain et garantir un impact positif des actions sur les citoyens. Le renforcement d'une approche inclusive, impliquant toutes les parties prenantes, y compris la société civile en tant que détentrice de droits, est essentiel pour favoriser l'appropriation par les partenaires nationaux, améliorer la coopération inter-agences et renforcer le rôle des organisations de la société civile. Celles-ci deviennent des vecteurs directs de changement, reflétant concrètement l'impact des Programmes conjoints dans la vie quotidienne des citoyens.
- ix) Un engagement plus large des parties prenantes et des partenariats avec des intermédiaires neutres sont nécessaires pour atténuer les risques et garantir la durabilité à long terme. Dans un contexte où les institutions démocratiques s'affaiblissent et où la méfiance, notamment chez les jeunes, à l'égard de la coopération internationale fondée sur les normes et les valeurs occidentales et européennes est croissante, il est crucial d'impliquer un éventail plus large de parties prenantes. Ce soutien aux normes du Conseil de l'Europe et à leur mise en œuvre effective doit être durable. Le Programme d'éducation aux droits humains pour les jeunes (HEY), lancé en 2024, répond à cette nécessité de mieux toucher les jeunes et les organisations de la société civile en leur offrant des formations de qualité et des outils accessibles basés sur la méthodologie HELP. En parallèle, les professionnels et les représentants des autorités nationales continuent de bénéficier de cette approche. En Méditerranée, une coopération étroite avec d'autres organisations régionales, telles que la Ligue des États arabes, s'est avérée efficace pour atténuer les risques et renforcer la crédibilité et la neutralité de l'action.

ANNEXE I. PROGRAMMES COMMUNS EN COURS DE MISE EN ŒUVRE EN 2024

Instrument de financement	Intitulé du contrat	Date de début de la convention	Date de fin de la convention	Enveloppe totale du programme en euros	Contribution de l'Union européenne en euros	Contribution du Conseil de l'Europe en euros
Europe du Sud-Est et Türkiye						
Serbie						
IPA	Renforcement des réformes du système judiciaire en Serbie	01/01/2022	31/12/2025	3 334 000.00	3 000 000.00	334 000.00
Türkiye						
IPA	Améliorer la coopération judiciaire internationale en matière pénale	11/12/2020	10/12/2024	3 000 000.00	2 700 000.00	300 000.00
IPA	Promotion du règlement extrajudiciaire des litiges (ADR)	17/12/2020	16/09/2024	4 000 000.00	3 600 000.00	400 000.00
IPA	Améliorer l'efficacité des tribunaux de la famille : mieux protéger les droits des membres de la famille	20/03/2021	19/09/2024	2 223 000.00	2 000 000.00	223 000.00

IPA	Soutien à la mise en œuvre effective des arrêts de la Cour constitutionnelle turque dans le domaine des droits fondamentaux	17/09/2021	16/09/2025	5 500 000.00	4 950 000.00	550 000.00
IPA	Améliorer la qualité de l'enseignement des langues étrangères en Türkiye	12/07/2024	11/07/2029	5 403 333.00	4 863 000.00	540 333.00
Kosovo*						
IPA	Projet de lutte contre la criminalité économique (PECK) Phase III	01/07/2020	30/06/2025	2 460 000.00	2 214 000.00	246 000.00
Régionale						
IPA	ROMACTED phase II : Promouvoir la bonne gouvernance et l'amélioration de la situation des Roms au niveau local	01/01/2021	31/12/2024	6 500 000.00	5 700 000.00	800 000.00
IPA	Facilité horizontale de l'Union européenne/Conseil de l'Europe pour les Balkans occidentaux et la Türkiye - Phase III	01/01/2023	31/12/2026	41 175 000.00	35 000 000.00	6 175 000.00
IPA	Intégration des Roms - Phase III	01/05/2023	30/04/2026	3 000 000.00	2 700 000.00	300 000.00

IPA	CyberSEE – Coopération renforcée en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques en Europe du Sud-Est et en Türkiye	01/01/2024	30/06/2027	5 500 000.00	4 950 000.00	550 000.00
Europe de l'Est et Caucase du Sud						
République de Moldova						
NDICI	Appui à la réforme de la justice en République de Moldova	27/05/2023	26/11/2026	2 700 000.00	2 430 000.00	270 000.00
Ukraine						
ENI	Soutien à la mise en œuvre des normes européennes relatives à la lutte contre les discriminations et aux droits des minorités nationales en Ukraine	01/07/2023	30/06/2026	1 999 997.00	1 800 000.00	199 997.00
Régionale						
ENI	Soutien à une meilleure évaluation du résultat des efforts de réforme judiciaire dans le cadre du Partenariat oriental 'Justice Dashboard EaP'	15/01/2021	14/07/2025	2 223 000.00	2 000 000.00	223 000.00

NDICI	Partenariat pour une bonne gouvernance - Phase III	01/03/2023	28/02/2027	19 300 000.00	15 000 000.00	4 300 000.00
NDICI	CyberEast+ - Action renforcée contre la cybercriminalité pour la cyber-résilience dans les États du Partenariat Oriental	01/03/2024	28/02/2027	3 888 889.00	3 500 000.00	388 889.00
Multilatéral						
NDICI	Action Globale sur la Cybercriminalité Elargie (GLACY+)	01/03/2016	29/02/2024	18 890 000.00	17 000 000.00	1 890 000.00
Erasmus +	Combattre le discours de haine dans le sport	01/01/2022	30/06/2024	560 000.00	400 000.00	160 000.00
Programme EU4Health	Améliorer la qualité, la sécurité et la disponibilité des Substances d'origine humaine (SoHO), diffuser les meilleures pratiques, mettre en œuvre les normes de l'UE et relever de nouveaux défis	01/01/2022	30/04/2025	6 000 000.00	3 000 000.00	3 000 000.00
Erasmus +	Laboratoire transnational pour l'enseignement de l'histoire (HISTOLAB)	28/04/2022	31/10/2024	1 111 111.00	1 000 000.00	111 111.00
NDICI	iLEGEND III : Apprentissage Interculturel à travers l'Education à la Citoyenneté Globale, le Networking et le Dialogue	20/12/2022	19/12/2026	2 000 000.00	1 500 000.00	500 000.00
Europe créative	Journées Européennes du Patrimoine 2023	01/01/2023	30/06/2024	800 000.00	400 000.00	400 000.00

Erasmus +	Tous ensemble, encore plus d'égalité dans le sport	01/03/2023	28/02/2025	500 000.00	400 000.00	100 000.00
JUSTE	Soutien au Conseil de l'Europe pour le réseau européen des organes de surveillance des prisons	21/07/2023	20/07/2025	345 000.00	310 000.00	35 000.00
NDICI	Action Globale Renforcée sur la Cybercriminalité (GLACY-e)	01/08/2023	31/01/2026	5 556 000.00	5 000 000.00	556 000.00
Erasmus +	Partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse 2024-2025	01/01/2024	31/12/2025	2 800 000.00	1 600 000.00	1 200 000.00
Programme EU4Health	Renforcement des systèmes européens de Substances d'Origine Humaine (SoHO)	01/01/2024	31/12/2027	18 400 000.00	4 600 000.00	13 800 000.00
Europe créative	Journées européennes du patrimoine 2024	01/01/2024	30/06/2025	800 000.00	400 000.00	400 000.00
NDICI	Soutien aux réformes démocratiques, aux mécanismes des droits humains et aux principes de l'État de droit en Amérique latine, en Asie centrale et en Mongolie	01/01/2024	31/12/2026	763 160.00	725 000.00	38 160.00
Erasmus +	Equilibre S4 - Renforcer les piliers sécurité et services de la Convention de Saint-Denis	01/01/2024	30/09/2025	445 000.00	400 000.00	45 000.00

États membres de l'UE

Multi-bénéficiaires						
STI	Soutien aux États membres de l'UE dans la mise en œuvre de réformes dans le cadre de l'instrument de soutien technique - 2021 : Gouvernance, administration publique, secteur financier et accès au financement	13/05/2021	12/05/2024	4 300 000.00	3 870 000.00	430 000.00
STI	Soutien aux États membres de l'UE dans la mise en œuvre des réformes dans le cadre de l'instrument de soutien technique 2022 : politiques frontalières et migratoires et le renforcement des capacités pour absorber les fonds de l'Union en ce qui concerne le FRR, l'administration des recettes et la gestion des finances publiques, la gouvernance et l'administration publique et les finances. Gestion des finances publiques, Gouvernance et administration publique et secteur financier Secteur financier et accès au financement	22/04/2022	21/04/2025	8 227 806.00	7 410 014.00	817 792.00
STI	Soutien aux États membres de l'UE dans la mise en œuvre des réformes dans le cadre de l'instrument de soutien technique 2023 Instrument de soutien technique 2023 : Politiques frontalières et migratoires ; Gouvernance et administration et administration publique ; Secteur financier et accès au financement	01/07/2023	30/06/2026	5 000 000.00	4 500 000.00	500 000.00
STI	Soutien aux États membres de l'UE dans la mise en œuvre de réformes dans le cadre de l'instrument de soutien technique : Politiques frontalières et migratoires ; Gouvernance et administration publique ; Marché du travail, éducation, santé et services sociaux ; Secteur financier et accès au financement	22/06/2024	21/06/2027	8 310 345.00	7 230 000.00	1 080 345.00
Erasmus +	Ecoles inclusives : changer pour les enfants roms 3 (INSCHOOL 3)	11/12/2021	31/05/2024	1 000 000.00	700 000.00	300 000.00
JUSTE	L'éducation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit dans l'Union européenne III (UE-CdE HELP UE III)	01/03/2022	30/11/2024	1 389 448.50	1 250 503.65	138 944.85

JUSTE	UE/CdE Formation judiciaire sur l'État de droit et les droits fondamentaux	01/11/2022	31/12/2024	649 888.04	584 899.23	64 988.81
CERV	Égalité et non-discrimination pour les Roms (EQUIROM)	20/12/2022	19/12/2024	850 000.00	680 000.00	170 000.00
FSE	ROMACT 9 : Renforcer les compétences au niveau local pour l'intégration des Roms	01/01/2023	31/08/2024	1 670 000.00	1 500 000.00	170 000.00
CERV	Renforcer les connaissances et la capacité des organisations de la société civile à lutter contre le discours haineux en ligne	01/09/2023	31/12/2024	223 000.00	200 000.00	23 000.00
CERV	Lutte contre la violence et le discours de haine anti-LGBTIQ et renforcement de la sensibilisation et des récits factuels sur les personnes LGBTIQ	04/11/2023	03/11/2026	1 334 000.00	1 200 000.00	134 000.00
JUSTE	Action Européenne pour renforcer la justice adaptée aux enfants	01/01/2024	31/03/2026	950 000.00	855 000.00	95 000.00
FSE +	ROMACT 10 – Renforcement des capacités pour l'inclusion des Roms au niveau local	01/09/2024	31/03/2026	2 360 000.00	2 000 000.00	360 000.00
CERV	Egalité et non-discrimination pour les Roms : Mémoire et éducation sur l'Holocauste des Roms (RomaMemory)	23/05/2024	22/05/2026	778 000.00	700 000.00	78 000.00
Fonds de sécurité interne	CyberSPEX - Coopération renforcée des États membres de l'UE en matière de preuves électroniques par le biais du deuxième protocole à la Convention de Budapest	01/03/2024	28/02/2026	2 230 000.00	2 000 000.00	230 000.00

JUSTE	EU-CdE HELP dans l'UE IV	01/11/2024	30/04/2027	1 088 243.50	979 419.15	108 824.35
Erasmus +	Méthodologies et évaluation innovantes dans l'apprentissage des langues XI	01/01/2024	31/12/2024	875 000.00	700 000.00	175 000.00
États non membres/voisinage sud						
Maroc						
ENI	Appui au mécanisme national de prévention de la torture et au développement du rôle du Parlement au Maroc	14/11/2020	30/11/2024	2 316 000.00	2 200 000.00	116 000.00
NDICI	Vers une justice plus protectrice, plus accessible et plus efficace au Maroc - (MA-JUST)	01/06/2024	30/09/2027	6 112 000.00	5 500 000.00	612 000.00
Tunisie						
NDICI	AGELA : Amélioration de la Gouvernance Économique par la Lutte Anti-corruption en Tunisie	01/07/2024	30/06/2027	1 112 000.00	1 000 000.00	112 000.00

Régionale						
NDICI	Programme Sud V - Appui régional pour renforcer les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie dans le sud de la Méditerranée	01/09/2022	31/08/2025	5 556 000.00	5 000 000.00	556 000.00
NDICI	CyberSouth+ : Renforcement de la coopération en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques dans la région du Voisinage Sud	01/01/2024	31/12/2026	3 890 000.00	3 500 000.00	390 000.00
États non membres/Asie centrale						
ICD	Programme pour l'État de droit	02/01/2020	01/07/2024	8 888 824.03	8 000 000.00	888 824.03

ANNEXE II. PROGRAMMES COMMUNS SIGNES EN 2024

Instrument de financement	Intitulé du contrat	Date de la signature	Date de début de la convention	Date de fin de la convention	Enveloppe totale du programme en euros	Contribution de l'Union européenne en euros	Contribution du Conseil de l'Europe en euros
NDICI	CyberSouth+: Renforcement de la coopération en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques dans la région du Voisinage Sud	07/02/2024	01/01/2024	31/12/2026	3 890 000.00	3 500 000.00	390 000.00
Fonds de sécurité interne	CyberSPEX - Coopération renforcée des États membres de l'UE en matière de preuves électroniques par le biais du deuxième protocole à la Convention de Budapest	14/03/2024	01/03/2024	28/02/2026	2 230 000.00	2 000 000.00	230 000.00
IPA	CyberSEE – Coopération renforcée en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques en Europe du Sud-Est et en Türkiye	27/03/2024	01/01/2024	30/06/2027	5 500 000.00	4 950 000.00	550 000.00
NDICI	CyberEast+ - Action renforcée contre la cybercriminalité pour la cyber-résilience dans les États du Partenariat Oriental	26/04/2024	01/03/2024	28/02/2027	3 888 889.00	3 500 000.00	388 889.00
CERV	Egalité et non-discrimination pour les Roms : Mémoire et éducation sur l'Holocauste des Roms (RomaMemory)	22/05/2024	23/05/2024	22/05/2026	778 000.00	700 000.00	78 000.00
Erasmus +	Partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse 2024-2025	23/05/2024	01/01/2024	31/12/2025	2 800 000.00	1 600 000.00	1 200 000.00
STI	Soutien aux États membres de l'UE dans la mise en œuvre de réformes dans le cadre de l'instrument de soutien technique : Politiques frontalières et migratoires ; Gouvernance et administration publique ; Marché du travail, éducation, santé et services sociaux ; Secteur financier et accès au financement	21/06/2024	22/06/2024	21/06/2027	8 310 345.00	7 230 000.00	1 080 345.00

NDICI	Vers une justice plus protectrice, plus accessible et plus efficace au Maroc - (MA-JUST)	25/06/2024	01/06/2024	30/09/2027	6 112 000.00	5 500 000.00	612 000.00
NDICI	AGELA : Amélioration de la Gouvernance Économique par la Lutte Anti-corruption en Tunisie	28/06/2024	01/07/2024	30/06/2027	1 112 000.00	1 000 000.00	112 000.00
IPA	Améliorer la qualité de l'enseignement des langues étrangères en Türkiye	12/07/2024	12/07/2024	11/07/2029	5 403 333.00	4 863 000.00	540 333.00
FSE +	ROMACT 10 – Renforcement des capacités pour l'inclusion des Roms au niveau local	14/08/2024	01/09/2024	31/03/2026	2 360 000.00	2 000 000.00	360 000.00
JUSTE	EU-CdE HELP dans l'UE IV	28/10/2024	01/11/2024	30/04/2027	1 088 243.50	979 419.15	108 824.35
Erasmus+	Méthodologies et évaluation innovantes dans l'apprentissage des langues XI	05/12/2024	01/01/2025	31/12/2025	875 000.00	700 000.00	175 000.00
Erasmus+	Tous ensemble, encore plus d'égalité dans le sport	09/12/2024	01/03/2025	31/08/2026	500 000.00	400 000.00	100 000.00
IPA	Gestion des ressources humaines dans l'administration locale - phase 3	10/12/2024	03/02/2025	02/11/2027	1 300 000.00	1 170 000.00	130 000.00
Programme EU4Health	Renforcement des systèmes européens de Substances d'Origine Humaine (SoHO)	11/12/2024	01/01/2025	31/12/2027	12 831 000.00	6 556 000.00	6 275 000.00

Europe créative	Journées européennes du patrimoine 2025	13/12/2024	01/01/2025	30/06/2026	800 000.00	400 000.00	400 000.00
NDICI	Promouvoir la liberté d'expression en Albanie par le biais d'un dialogue ouvert	19/12/2024	01/01/2025	31/12/2026	167 000.00	150 000.00	17 000.00